

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

1 7 <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition conjointe, ouverte à la presse, des représentants de France Médias Monde (FMM), de Radio France Internationale (RFI) et de France 24 : Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de FMM, M. Roland Husson, directeur général de FMM en charge du pôle ressources, M. Jean-Marc Four, directeur de RFI, et Mme Vanessa Burggraf, directrice de France 24 ..... 2
- Présences en réunion ..... 44

Jeudi

26 mars 2026

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 52

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de  
M. François-Xavier Ceccoli  
Secrétaire de la  
commission**



*La séance est ouverte à neuf heures cinq.*

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** Mes chers collègues, nous auditionnons les représentants d'un acteur important de l'audiovisuel public : France Médias Monde (FMM). Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence du président Patrier-Leitus qui, membre du conseil d'administration de France Médias Monde, ne pouvait présider cette audition et a choisi de se déporter.

France Médias Monde est un groupe peu connu réunissant trois médias à vocation internationale : France 24 ; RFI (Radio France internationale), qui émet en français et dans plusieurs autres langues ; Monte Carlo Doualiya (MCD), radio généraliste. Ces chaînes et ces radios sont bien connues de nos compatriotes vivant hors de notre beau pays. À ces antennes s'ajoutent plusieurs offres numériques, dont InfoMigrants et la toute récente ZOA, média 100 % numérique créé en octobre dernier, pensé pour les jeunes Africains francophones.

En 2024, France Médias Monde a touché 254 millions de personnes chaque semaine, dont 179 millions par le biais de ses antennes télévisées et radiophoniques, et 74 millions par le biais de ses offres numériques, soit une proportion assez impressionnante. France Médias Monde est fondamentale en cette période où le *soft power* revêt une importance décisive. Vous avez également investi avec force les réseaux sociaux, à tel point qu'en 2024, vous avez atteint plus de 200 millions de vues sur TikTok, soit une multiplication par neuf en un an.

Votre budget repose principalement sur des ressources publiques : une fraction des recettes de TVA vous est affectée, comme aux autres médias publics, à hauteur d'environ 273 millions d'euros ; vous recevez en sus une dotation d'environ 5 millions d'euros au titre de la mission *Aide publique au développement*. Vous bénéficiez également de quelques contributions externes et de revenus publicitaires, qui constituent quelque 5 % de votre budget.

France Médias Monde comptait 1 830 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2024, dont près de 60 % de journalistes. On le constate aisément, France Médias Monde est donc un acteur important de l'audiovisuel public. Je vais rapidement vous présenter avant que les échanges ne puissent avoir lieu.

Madame Marie-Christine Saragosse, dès votre sortie de l'ENA (École nationale d'administration), vous travaillez dans le secteur public audiovisuel, d'abord au service juridique et technique de l'information (SJTI) au ministère de la communication, puis au sein du cabinet de Catherine Tasca, alors ministre déléguée à la francophonie. Vous y êtes chargée de l'action audiovisuelle extérieure de la France. Après un passage au ministère des affaires étrangères, vous rejoignez TV5, dont vous devenez vice-présidente en 2001. Après avoir occupé la direction de la coopération culturelle et du français du ministère des affaires étrangères, vous devenez directrice générale de TV5Monde en 2008. En octobre 2012, vous êtes nommée PDG de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF), devenu France Médias Monde le 27 juin 2013. Vous êtes reconduite à la tête de France Médias Monde par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) en 2018, puis par l'Arcom en 2023 pour un troisième mandat.

Monsieur Roland Husson, à votre sortie de l'ENA, vous débutez votre carrière au ministère de la culture et de la communication comme adjoint, puis chef du bureau du secteur de l'audiovisuel public. En 2005, vous rejoignez la direction générale de la concurrence de la Commission européenne. En 2008, vous êtes nommé directeur des affaires européennes et internationales du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), dont vous devenez

sous-directeur en 2010. Après un passage dans le secteur privé, vous devenez, en septembre 2015, directeur-adjoint de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), avant de devenir directeur-adjoint du cabinet d'Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, que vous retrouvez par la suite à l'Unesco où vous êtes conseiller de la directrice générale. Depuis le mois de juillet 2023, vous êtes directeur général de France Médias Monde, en charge du pôle ressources.

Monsieur Jean-Marc Four, vous débutez votre carrière de journaliste à Radio France comme présentateur et reporter, avant de devenir correspondant à Londres pendant quatre ans. De 2006 à 2010, vous êtes producteur de l'émission d'actualité internationale « Et pourtant elle tourne » sur France Inter, avant de devenir directeur de la rédaction de France Culture pendant quatre ans. Vous retrouvez ensuite France Inter, où vous êtes directeur de la rédaction, poste que vous cumulez avec celui de directeur de l'information internationale de Radio France à partir de 2018. Vous avez été nommé directeur de RFI en mai 2023.

Madame Vanessa Burggraf, enfin, vous avez une double formation en lettres et en communication politique. Vous débutez votre carrière comme assistante de Catherine Ceylac dans son émission bien connue « Thé ou Café », avant de travailler quelque temps sur la chaîne Bloomberg. Vous devenez ensuite présentatrice sur TV5Monde. En 2006, vous participez au lancement de la chaîne d'information France 24. Après une brève expérience de chroniqueuse dans l'émission « On n'est pas couché » de Laurent Ruquier, vous devenez adjointe au directeur de France 24 en 2017. Vous en êtes la directrice depuis juin 2021.

Merci à tous les quatre d'être là. Je vous invite, lorsque vous prendrez la parole pour la première fois, à déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

*(Mme Marie-Christine Saragosse, M. Roland Husson, M. Jean-Marc Four et Mme Vanessa Burggraf prêtent successivement serment.)*

Je vous laisse la parole pour un bref propos liminaire.

**Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde.** Merci Monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de parler de France Médias Monde ce matin. Dans le contexte international un peu invraisemblable que nous vivons, France Médias Monde remplit des missions de service public plus indispensables que jamais.

Vous l'avez dit, France Médias Monde est la société nationale de programme en charge de l'audiovisuel extérieur de la France. Trois médias la composent : France 24, qui diffuse de l'information en quatre langues 24 heures sur 24 ; RFI, qui émet en français et en seize autres langues ; MCD, radio française publique et laïque, en langue arabe. Et elle propose trois offres thématiques, dont la dernière est effectivement intitulée ZOA, ce qui signifie « étoile » en langue mandingue, pratiquée au Sahel. Au total, nous émettons à l'échelle du monde en vingt et une langues.

La France est donc dotée d'un audiovisuel extérieur puissant, ce qui est l'apanage des grands pays. Plus particulièrement, tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que l'Allemagne avec *Deutsche Welle*, se sont dotés de tels outils. Ces missions

internationales n'entrent dans aucun modèle commercial. Aucun marché ne suffit à financer une chaîne d'information continue en vingt et une langues à l'échelle de la planète. Au demeurant, nos quelques homologues sont aussi financés sur des fonds publics.

À l'échelle mondiale, France Médias Monde est porteur de notre modèle démocratique, d'abord grâce à ce qui est le meilleur rempart contre les manipulations de l'information : une information libre, indépendante, équilibrée, pluraliste, issue du terrain. Dans certaines régions, nous sommes les seuls médias français : je pense par exemple au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC), plus grand pays de la francophonie, ou au Soudan, pour ne citer qu'eux.

Cette information française que nous délivrons – même en langue étrangère, elle est toujours française – est une denrée rare à l'échelle du monde, car nous vivons – j'utilise ce mot à dessein – une guerre hybride. Nous sommes en guerre. Nous vivons en guerre à l'international. J'utilise le mot de l'état-major des armées (EMA) et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Dans cette guerre hybride, il y a la guerre conventionnelle, que l'on voit, et la guerre de l'information, qui en est une composante majeure, d'autant qu'elle est moins onéreuse.

Elle induit un essor des infox ; elle est accentuée par l'intelligence artificielle. Pour démystifier – *to debunk* en anglais – les fausses informations, nous nous sommes organisés en conséquence. Nous avons le principal impact pour la France auprès des publics internationaux dans toutes nos langues, en particulier dans les langues africaines, par lesquelles les infox prospèrent, en arabe, en persan, en russe et en chinois.

Nos médias sont également des promoteurs des valeurs humanistes et des principes démocratiques défendus par notre pays dans le monde : l'égalité entre les femmes et les hommes ; la liberté d'expression ; la laïcité, qui est probablement le concept le moins répandu dans le monde ; la diversité. Nous portons également les grands enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique et avons un engagement très fort en faveur de la francophonie et de la langue française dans un monde plurilingue.

Enfin, France Médias Monde participe à la projection internationale de notre pays. Nous sommes en effet une caisse de résonance mondiale et plurilingue de nos industries culturelles et créatives, de nos artistes, de nos penseurs, de nos chefs d'entreprise, de notre art de vivre, de nos sportifs.

Nous faisons vibrer, en temps universel, selon l'expression utilisée dans les médias, car nous couvrons tous les fuseaux horaires, le monde entier autour de grands événements. Je pense en particulier à celui qui m'a le plus frappé : la réouverture de Notre-Dame de Paris, qui a suscité un engouement incroyable. Je pense aussi aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 et à la récente Coupe d'Afrique des nations (CAN).

France Médias Monde est un acteur qui compte. Permettez-moi, monsieur le président, d'actualiser les chiffres que vous avez donnés, en livrant ceux de 2025. Nous comptons actuellement environ 270 millions de téléspectateurs, auditeurs ou internautes chaque semaine, soit une croissance d'environ 10 % par rapport à 2024. Cette progression importante est notamment portée par la forte hausse du numérique. En 2025, 5 milliards de vidéos et de podcasts ont été vus et écoutés, soit une croissance de 27 %. Nous comptons 128 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux. Lorsqu'il s'agit de *debunker*, nous avons donc un impact.

Pour faire tout cela, nos moyens sont limités. Nous ne pesons que 7 % du budget de l'audiovisuel public, avec 288 millions de dotation publique, issue de la recette affectée du compte de concours financiers *Avances à l'audiovisuel public* et du programme 209 *Solidarité avec les pays en développement* de la mission *Aide publique au développement*. C'est un coût très faible pour la Nation. Pour en donner un ordre de grandeur, nous l'avons rapporté à ce que cela représente par mois – durée usuelle d'un abonnement aux médias – et par Français de plus de 15 ans : il est de 40 centimes, soit 5 euros par an !

Notre groupe est très contraint. Il mène une politique extrêmement rigoureuse en matière de dépenses. La fusion dont il est issu, réalisée en 2012, a provoqué une démarche d'économies permanente et de rationalisation. Nous avons mené trois plans de départs volontaires (PDV) et d'importantes réformes des métiers ; des fonctions supports ont été mutualisées ; des synergies très fortes ont été trouvées entre les chaînes.

Notre trajectoire budgétaire a toujours été sous forte contrainte, la fusion de 2012 ayant entraîné une baisse initiale de 12 % de la dotation publique en 2012, suivie, au cours des treize années suivantes, d'une baisse de 14,5 % en euros constants. Nous avons pourtant mené des développements importants : l'introduction des langues africaines sur RFI, lesquelles sont fondamentales, dans la bande sahélienne en particulier ; l'introduction de l'espagnol sur France 24 : le dispositif de sûreté qui arrime nos journalistes dans les zones dangereuses ; la cybersécurité, car nous subissons en permanence des attaques ; la transformation numérique.

À l'international, nos concurrents amis bénéficient de budgets largement supérieurs au nôtre : *BBC World Service* a ainsi un budget de 485 millions d'euros, *Deutsche Welle* de 425 millions – nous avons le même budget en 2012. Quant à la Russie et à la Chine, elles investissent des milliards dans leur audiovisuel extérieur. Les chaînes panarabes ont également des budgets considérables. Or le contexte international est sans précédent, me semble-t-il, depuis la Seconde guerre mondiale. Il nous oblige à être à la hauteur des enjeux. Dans ce chaos informationnel, pour nous, l'impartialité des médias de France Médias Monde est essentielle.

Les enjeux, pour des médias internationaux, sont un peu différents de ceux des médias nationaux. Parce que nous nous adressons à des publics du monde entier, nous devons nous conformer non seulement à la réglementation française mais aussi à celles des pays où nous sommes diffusés, parfois sur des supports de souveraineté – la bande FM dépend de chaque pays –, et où nous sommes parfois aussi suivis que les médias nationaux, tout particulièrement en période de scrutin. Nous couvrons aussi des zones de conflits, où la polarisation entre belligérants est très forte et où les camps s'affrontent.

C'est pourquoi nos médias s'appuient sur un cadre déontologique et éditorial très exigeant, fondé sur un corpus de textes et de chartes élaborés collectivement. Évidemment, la loi est notre horizon. Ensuite, il y a le cahier des charges. En interne, nous avons rédigé une charte de déontologie, Nous encadrons nos partenariats et collaborations extérieures. Nous avons rédigé un guide du bon usage de l'IA et un guide de l'investigation. Nous avons une politique de rectification.

Nous avons une organisation dédiée à la déontologie, dans le cadre de notre Chipip (comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes), présidé par M. Hervé Brusini, qui fonctionne bien et qui nous est vraiment précieux. Nous avons également une commission interne de déontologie qui rassemble les SDJ (société de journalistes), les directions de chaîne, le médiateur et moi-même.

Chaque rédaction s'appuie sur une organisation hiérarchique très claire – directeur, directeur-adjoint, rédacteur en chef – pour assurer le respect du cadre éditorial et déontologique 24 heures sur 24. Ces rédactions fonctionnent en collégialité : chaque matin, tout le monde se réunit en conférence de rédaction. Ce cadre est transparent ; vous le trouverez sur le site institutionnel de France Médias Monde,

Parmi nos spécificités, il faut également signaler l'enracinement de France Médias Monde sur le terrain. Nos médias sont au plus près des faits pour les vérifier. Ils produisent une information souvent sourcée, issue du terrain et documentée. Nous pouvons le faire parce que nous disposons d'un important réseau de correspondants, dans tous les pays. Actuellement, beaucoup de Français ont sans doute découvert Siavosh Ghazi, notre correspondant en Iran, qui passe sur de nombreux médias français.

Nous avons des envoyés spéciaux permanents et des grands reporters, sachant qu'être sur le terrain a un coût évidemment. Nous ne nourrissons pas notre information de seuls débats, pour utiles qu'ils soient. Nous sommes en prise directe avec le monde par le biais de reportages de terrain, qui sont l'essence du journalisme à nos yeux.

Cette stratégie de proximité avec nos publics est soutenue par nos rédactions implantées localement à Dakar, à Nairobi, à Lagos, à Beyrouth, à Bucarest, à Bogota et à Phnom Penh. Elles nous permettent de cultiver la pluralité. Nous ne traitons pas un événement d'un seul point de vue, à sens unique. Nous donnons la parole à tous et à toutes : cent personnalités sont invitées chaque jour sur nos antennes. Notre groupe compte soixante nationalités, avec des parcours souvent très diversifiés. Nous assurons l'interaction avec le public – nous avons beaucoup d'émissions interactives – et abordons une très grande diversité de thèmes.

L'urgence internationale impose de nouveaux développements à notre groupe, que nous menons avec nos homologues de Deutsche Welle pour construire ce que nous avons appelé le bouclier pour l'information, qui rencontre un écho très favorable à l'échelon européen, avec le soutien de la France et de l'Allemagne. France Médias Monde, ce n'est pas la France d'un camp ou d'un autre, mais la France tout court. La France ne doit pas décrocher. Son message est très singulier. Elle doit continuer à faire entendre sa voix dans la conversation mondiale qui dessine les grands équilibres de demain. Je vous remercie et nous sommes prêts à répondre maintenant à toutes vos questions.

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** Le conseil d'administration de France Médias Monde a récemment approuvé un budget rectificatif pour 2025 présentant un déficit limité à 1 million d'euros, soit une très nette réduction par rapport au budget approuvé en 2024, qui prévoyait un déficit de 4,9 millions. Pouvez-vous détailler les économies ainsi effectuées, sachant que vous avez par ailleurs bénéficié d'une hausse des subventions publiques accordées à vos entreprises ?

**M. Roland Husson, directeur général de France Médias Monde en charge du pôle ressources.** En décembre 2024, nous avons en effet adopté un budget déficitaire de 4,9 millions. La loi de finances pour 2025, adoptée en février, prévoyait, grâce à l'adoption d'un amendement par le Sénat, une dotation supplémentaire de 2 millions visant à renforcer notre action. Nous avons fait le choix, en bonne gestion, de l'affecter à la réduction du déficit.

Par ailleurs, le MEAE, tenant compte du contexte international, nous a aussi alloué 2 millions d'euros supplémentaires pour renforcer notre action, ce qui nous a notamment

permis de lancer une opération spécifique en Moldavie, depuis notre filiale à Bucarest, lors des élections. Ces financements supplémentaires nous ont permis de ramener le déficit à 1 million.

Au surplus, je puis vous livrer un scoop : nos comptes, que nous arrêterons très prochainement, sont à l'équilibre ! Dans la gestion d'une entreprise, il y a des surcoûts et on parvient à faire des économies. Un surcoût important a été induit par la multiplication par huit du prix de nos licences FM décidée par le gouvernement sénégalais.

Nous avons réussi à revenir à l'équilibre grâce à une maîtrise des charges, due à l'exercice d'une contrainte permanente notamment sur RFI et sur France 24. Nous avons aussi fait des économies en décalant certains investissements, notamment des travaux d'électricité dans notre filiale de Bogota et certaines études. Par ailleurs, nous avons un litige avec l'Urssaf qui nous a finalement donné raison.

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** Vous avez des rédactions à l'étranger. Combien de personnes rassemblent-elles et quels sont les moyens dont elles disposent ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Toutes n'ont pas la même taille. MCD dispose de soixante-dix ETP, RFI de 450 ETP et France 24 de 580 ETP. À l'étranger, la taille des rédactions varie. À Dakar, nous avons deux rédactions, en mandingue et en fulfuldé, qui sont deux langues stratégiques au Sahel. Chacune a une vingtaine d'ETP. À RFI, la rédaction de langue khmer compte une douzaine de personnes.

Nous n'émettons 24 heures sur 24 qu'en français, en anglais, en espagnol et en arabe. Dans les autres langues, nous émettons douze ou dix-huit heures par jour. Le nombre d'ETP en découle.

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** Nous avons devant nous deux dirigeants de France Médias Monde et deux dirigeants de chaînes. Comment cette dualité s'articule-t-elle ? Essayez-vous, pour réduire les coûts et être opérationnels, de réunir des activités sur un même site, y compris, dans certains endroits, tout ce qui a trait aux mesures de sécurité ? Est-ce qu'au contraire, chaque filiale vit sa vie, si j'ose dire ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous sommes une société unique. Il y a une seule personne morale, France Médias Monde. La fusion a eu lieu en 2012. Ni RFI, ni France 24 n'ont la personnalité morale. Toutes nos directions supports sont fusionnées. Le pôle ressources rassemble notamment les finances, la DRH, les services juridiques, les services techniques et le service des achats. La communication et la distribution mondiales fonctionnent de façon globalisée et non par média.

La direction des environnements numériques, dans sa partie commune, construit les mêmes architectures pour tout le monde. L'essentiel est à Issy-les-Moulineaux, où nous serions, mesdames et messieurs les députés, très heureux de vous accueillir pour vous présenter les équipes – voir simultanément les émissions en vingt et une langues a quelque chose de saisissant.

Nos rédactions délocalisées procèdent d'une stratégie délibérée de proximité linguistique et géographique. Il peut s'agir de faire des économies. Par exemple, notre filiale de Bogota se situe dans le fuseau horaire de l'Amérique latine que nous couvrons en espagnol prioritairement. Si nous étions en France, nous travaillerions la nuit, ce qui aurait un coût différent.

Mais c'est aussi une question de proximité, pour nourrir la confiance avec nos auditeurs. Nous sommes dans un monde de défiance. Souvent, les citoyens n'ont plus confiance ou moins confiance en leurs médias. Cette proximité nourrit la confiance. ZOA, dont la rédaction est composée de jeunes issus de nombreux pays d'Afrique, s'adresse d'une autre façon aux jeunes Africains, qui, dans certains pays, représentent 60 % de la population. C'est en nourrissant cette proximité que l'on crée la confiance et que l'on crée nos audiences.

En matière de sécurité, nous ne transigeons pas : c'est notre obsession. Nous avons créé une direction de la sûreté, dirigée par un lieutenant-colonel en retraite. Nous avons des procédures adossées à une cartographie des risques, avec des couleurs différentes selon les zones, ainsi qu'une formation et un arrimage quotidien.

En ce moment, nous avons quarante correspondants dans les douze pays concernés par les événements au Moyen-Orient, et vingt envoyés spéciaux couvrant douze pays dans une dizaine de langues. Ils sont quotidiennement arrimés et, s'ils sont confrontés à des choses trop difficiles, soutenus psychologiquement, parce que le choc post-traumatique peut créer une mise en danger. Nous ouvrons nos formations à l'ensemble du secteur audiovisuel, public et privé.

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** En décembre dernier, vous avez renforcé l'accessibilité de programmes de RFI en russe, dont une sélection de contenus et vidéos est désormais diffusée sur le bouquet satellitaire Svoboda, opéré par Reporters sans frontières (RSF). Ce bouquet, qui vise à garantir l'accès à une information fiable, vérifiée et indépendante, permet de lutter, notamment en Russie, contre une désinformation et une propagande dont ce pays, malheureusement, n'a pas le monopole.

On ne peut que saluer cette initiative. En avez-vous pris d'autres du même ordre ? Certains pays d'Afrique connaissent également des régimes autoritaires, où la pertinence de l'information peut être mise en doute, notamment par des médias à la solde du pouvoir en place. Par ailleurs, ces initiatives sont-elles dictées par votre cahier des charges ou relèvent-elles de votre seule initiative ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Le cas russe, évoqué par Roland Husson et moi-même, est à l'origine du bouclier pour l'information visant à protéger nos démocraties des manipulations, particulièrement en période de scrutin, et des ingérences étrangères. Nous avons notamment pris l'initiative, à compter du mois d'août 2025, de monter en puissance en Moldavie, dont les élections à venir subissaient une forte ingérence russe. Nous avons fait monter en puissance le roumain, qui est l'une des langues de la Moldavie, grâce à notre rédaction de Bucarest, et le russe depuis Paris. Nous avons notamment recruté un animateur de communauté, hélas en CDD car il s'agissait d'une aide ponctuelle du MEAE, pour développer nos émissions en russe.

Nous avons obtenu un résultat extraordinaire, qui nous encourage. Pour notre bouclier pour l'information à venir, qui semble retenir l'attention des autorités bruxelloises, cette opération en Moldavie a fait figure de test pilote. Nous devons renforcer le russe. Nous avons multiplié par cinq les résultats des vidéos dans cette langue : en quelques mois, le nombre de vues est passé à 60 millions. Nous prévoyons une montée en puissance, à côté du russe, de l'ukrainien, un lancement de l'arménien en vue des élections très importantes qui se tiendront en juin prochain en Arménie d'où nos collègues nous contactent pour nous expliquer à quel point la pression de l'Est est forte. Nous voulons défendre une information vérifiée et équilibrée.

En Afrique, le travail de lutte contre la désinformation est en quelque sorte une obsession pour nous. Nous sommes assaillis de toutes parts et nos marques sont attaquées : on leur fait dire n'importe quoi. Chaque jour, nous sommes confrontés à des détournements, qu'il s'agisse de RFI ou France 24 : par le recours à des *deepfakes*, des personnes font parler nos journalistes avec leurs voix mêmes pour diffuser de fausses informations.

Nous avons organisé une cellule à France 24, « Les Obs » : elle s'appuie sur un réseau de 5 000 citoyens engagés qui, sans être rémunérés d'une quelconque manière, font remonter des choses anormales à notre rédaction afin qu'elle fasse des vérifications. Par ailleurs, nous avons une cellule Info vérif à RFI. Enfin, un groupe WhatsApp réunit tout le monde.

Des correspondants dans chacune des langues sont spécialisés dans le débunkage, notamment à Dakar pour les langues africaines. Dès qu'on voit poindre une infox, on intervient pour la débunker. Il ne suffit pas de dire ce que ce n'est pas vrai, bien sûr, cela suppose un travail spécifique. Il nous faut aussi décider, souvent en lien avec Viginum, si on publie ou pas, c'est un choix stratégique car démystifier crée parfois de la publicité et de visibilité. Nous avons pour cela une cellule qui fonctionne en permanence.

Si vous êtes intéressés, je pourrais vous transmettre la revue que nous faisons tous les deux mois des principaux débunkages et des thèmes particulièrement intéressants à prendre en compte. Souvent, comme vous le savez, c'est la France qui est au centre des attaques. Elle a beaucoup de succès dans les opérations de désinformation, notamment en Afrique.

**M. Jean-Marc Four, directeur de RFI.** Permettez-moi, monsieur le président, de compléter les propos de Marie-Christine Saragosse.

Premièrement, l'omniprésence chaque jour de la désinformation est inimaginable. Les Françaises et les Français ne mesurent pas à quel point on y est confronté : c'est tout le temps, sur tous les réseaux sociaux.

Deuxièmement, à l'Est de l'Europe, il faut travailler avec des nouvelles langues, mais ne surtout pas lâcher le russe, bien au contraire. Il importe de le développer, notamment en visant les populations russophones de certains pays de cette zone. C'est un point majeur.

Troisièmement, sur le sol africain, la bataille se mène dans plusieurs langues. Évidemment, les cellules de vérification de RFI mènent des enquêtes, souvent communes avec France 24, qui sont diffusées en français. Mais au-delà, il y a tout un travail fait dans les langues africaines. Depuis Paris, la désinformation dans ces langues est moins visible mais elle touche des bassins de population énormes : plus de 100 millions de personnes pour le swahili, 70 à 80 millions pour le haoussa, sans parler du mandingue ou du fulfuldé. Si l'on était vraiment réaliste, il faudrait intégrer de nouvelles langues comme le lingala, l'amharique en Éthiopie, le malagasy à Madagascar car c'est aussi par elles que passe beaucoup la désinformation. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'aller en ce sens mais je peux vous assurer que les autres le font !

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous essayons de trouver des financements européens. Cet aspect que vient d'évoquer Jean-Marc Four fait partie du bouclier pour l'information.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai beaucoup de questions à vous poser et, comme pour les autres auditions, je vous demanderai de faire des réponses les plus concises et efficaces possible.

Ma première question s'adresse à vous, madame Saragosse. Vous êtes présidente-directrice générale de France Médias Monde, holding qui regroupe la chaîne d'information en continu France 24 et la station de radio RFI. Chaque semaine, vos médias participent directement à l'influence de la France auprès de 270 millions de foyers répartis dans près de 180 pays, ce qui est considérable. Cependant, contrairement à de nombreux médias publics de par le monde, votre groupe connaît une spécificité : France 24 et RFI, même s'ils donnent à voir, à l'autre bout du monde, une part de la France et de sa vision, ne sont pas les porte-voix officiels du gouvernement français. À ce titre, vous bénéficiez d'une liberté éditoriale totale. Toutefois, si vous ne recevez pas de consignes du ministère de la culture, ni même du Quai d'Orsay, vous êtes financés chaque année à hauteur de 273 millions d'euros – près de 300 millions donc – par le contribuable français.

Vous en conviendrez, ces financements publics impliquent d'une certaine manière une contrepartie. Le 6 juin 2024, lors de votre audition devant le Sénat, vous avez affirmé : « *notre influence, c'est notre indépendance* ». Comment pouvez-vous nous garantir que cette indépendance éditoriale vous permet de contribuer le plus efficacement possible à la promotion d'un *soft power* à la française ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** France Médias Monde n'est pas une holding mais une société intégrée depuis 2012.

Je continue à redire que notre influence, c'est notre indépendance car notre indépendance garantit notre crédibilité. Le cahier des charges demande à notre actionnaire, l'État, de la respecter. Pourtant, nous portons la France, peut-être sa conscience profonde dans sa diversité, sa spécificité, sa singularité. J'en veux pour preuve le fait que lorsque le Mali, le Niger, le Burkina Faso décident de prendre notre pays comme bouc émissaire, ils nous coupent immédiatement, la Russie aussi d'ailleurs. Pourquoi ? Parce qu'ils savent parfaitement que notre présence nourrit un attachement à notre pays, porte ses valeurs, ses savoir-faire, son art de vivre, de ses chefs d'entreprise à ses grands cuisiniers, en passant par ses artistes et ses politiques. Même si notre cahier des charges limite à 25 % la part dédiée à l'actualité française, défile sur nos antennes l'ensemble des courants politiques français. La France est aimée dans le monde. Elle est parfois décriée, elle est parfois attaquée, mais elle est aimée et nous contribuons à cette image, même si nous ne sommes pas les seuls à le faire. Pour autant, nous ne recevons pas d'instructions sinon nous perdrons cette crédibilité et nous n'aurions plus cette audience et cette confiance du public dans nos médias.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Si je vous ai posé cette question, c'est que cette indépendance de la ligne éditoriale de France 24 a déjà donné lieu par le passé à la diffusion de discours que l'on peut qualifier de profondément antifrançais.

Je donnerai deux exemples. Le premier concerne le Niger où une junte militaire antifrançaise, soutenue en sous-main par la Russie, a renversé le gouvernement en place en juillet 2023. Le 21 août 2023, France 24 interviewait l'organisateur d'une manifestation pro-junte à Niamey en lui posant cette question : « *Votre principale demande, c'est le départ des troupes françaises. Pourquoi ?* ». Le deuxième exemple porte sur la couverture par France 24, le 4 septembre 2023, d'une autre manifestation à Niamey, avec cet intitulé : « Niger : nouvelle

manifestation pour réclamer le départ des soldats français ». Dans le reportage, une manifestante expliquait : « *Le pays, c'est pour nous. On n'a pas besoin des Français.* ».

Ces manifestations ont été couvertes et ces discours retransmis alors même que France 24 avait été interdite de diffusion au Niger depuis le 3 août 2023 : vous n'aviez donc aucune raison d'essayer de garder de bonnes relations avec la junte en place. Ma question est assez simple : alors qu'environ 60 % de la population d'Afrique francophone écoute RFI ou regarde France 24 chaque jour ou chaque semaine, comment expliquez-vous qu'y soient diffusés des discours antifrçais, qui contreviennent aux intérêts vitaux et stratégiques de notre État et exposent au risque de favoriser une forme de contagion servant des intérêts étrangers profondément hostiles à notre pays ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Il y a l'indépendance, il y a aussi le pluralisme et la contradiction. Nos antennes ne peuvent pas être monochromes. Le Sénat, dans son rapport sur les ingérences étrangères, a conclu, après nous avoir auditionnés, que nous devons être le miroir inversé de Russia Today, Sputnik ou des médias chinois. Nous n'occultons donc pas ceux qui ne pensent pas comme la France. Nous rapportons des faits car le rôle des journalistes est d'éclairer l'opinion sur ce qui se passe, mais nous apportons la contradiction.

Cette couverture du Niger a laissé une très grande part à l'analyse française, à nos soldats, à nos chefs d'état-major, aux porte-paroles de l'armée, au ministère des affaires étrangères. Je peux même vous dire qu'au Burkina Faso, nous avons pu sauver l'ambassadeur de France. Alors que la foule marchait sur l'ambassade de France en hurlant que le président renversé y était caché, RFI a appelé le capitaine Traoré, instigateur du coup d'État, pour lui faire dire en direct que c'était lui qui détenait le président et qu'il ne se trouvait pas à l'ambassade. Nous avons fait stopper la manifestation !

Autre exemple : les Russes ont essayé de faire croire que derrière le retrait des troupes françaises au Mali, il y avait des charniers. Un drone de l'armée a enregistré des images de supplétifs russes, des légionnaires de Wagner, qui avec des soldats maliens traînaient des cadavres pour les enterrer derrière le camp français et faire croire à l'existence d'un charnier. Ce même drone a capté le son de leurs conversations en russe et en mandenkan. Non seulement nous avons repris ces images mais, grâce à nos rédactions en russe et en mandenkan, nous avons pu traduire leurs propos : « *N'enfonce pas trop, il faut que ça se voie* ». Nous avons fait des articles sur RFI et France 24 qui ont véritablement écrabouillé la tentative de manipulation des Maliens.

Peut-être que des erreurs sont commises et nous sommes les premiers à être prêts à les rectifier mais il ne faut pas occulter toutes les fois où c'est le contraire qui se produit, où nous rétablissons la vérité. Le pluralisme fait partie de notre cahier des charges et de nos missions.

**Mme Vanessa Burggraf, directrice de France 24.** Les deux sonores auxquels vous faites référence devaient faire partie d'un sujet et être assortis d'un décryptage, car nous n'en diffusons jamais sans contextualiser. Nous donnons la parole aux uns et aux autres car le pluralisme est au cœur de notre ligne éditoriale, mais les propos que vous avez cités n'ont pas été jetés comme ça, en plein milieu d'un journal ! Ils ont été inclus dans un reportage où il y avait de la contradiction. Il est fondamental que différents points de vue s'expriment sur nos antennes car c'est ce qui fait notre crédibilité.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je vois que vous êtes attachées au caractère pluraliste des représentations, notamment géopolitiques. C'est l'une des lignes d'identification de vos chaînes.

Lors de son audition au Sénat, le 30 avril 2024, Anne-Sophie Avé, ambassadrice de France pour la diplomatie publique en Afrique, a illustré le contraste des lignes éditoriales de France Médias Monde et de vos confrères, notamment d'outre-Manche : « *La BBC a résolument pris le parti de représenter le monde tel que les Britanniques le voient (...) Quant à l'audiovisuel extérieur français, il est à l'image de la France : il donne la parole à toutes les opinions, y compris antifrançaises.* ». C'est peut-être ce que vous appelez le pluralisme.

Madame la présidente-directrice générale, vous misez sur l'indépendance de RFI et de France 24 pour vous dissocier du Gouvernement français, peut-être aussi, d'une certaine façon, pour éviter des mesures de rétorsions dans certains pays contre les intérêts français, mais cela n'a pas empêché la junte qui a pris le pouvoir au Niger d'interdire la diffusion de France 24 une semaine seulement après le putsch.

Lors de cette même audition au Sénat, Anne-Sophie Avé expliquait : « *Nous sommes pris au piège de notre ouverture. Qu'il s'agisse des leaders ou de l'opinion publique, personne en Afrique n'accepte de croire que nous n'avons pas la main sur la ligne éditoriale de médias que nous finançons : dès lors que nous les finançons, nous sommes censés valider ce qui s'y dit. C'est en tout cas ce qu'ils pensent.* ».

À quoi sert de ne pas porter la voix officielle de la France dans l'ensemble de ces pays, à quoi sert d'assumer une indépendance éditoriale, de donner le micro, au nom du pluralisme, à toutes les opinions, y compris celles qui sont contraires aux intérêts stratégiques français, si cela ne vous protège pas de mesures de rétorsion, comme on l'a vu au Niger, au Mali, au Burkina Faso ? Quel est l'intérêt ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Merci de reposer cette question fondamentale, monsieur le rapporteur. Je précise que les propos tenus par Mme Anne-Sophie Avé devant le Sénat ont été repris dans un article que nous contestons : il fait d'ailleurs l'objet d'une procédure en référé car le média en question n'a pas souhaité diffuser notre droit de réponse. J'ajoute qu'elle exprimait son point de vue personnel et non pas celui du Quai d'Orsay. Je peux vous l'affirmer parce que nos interlocuteurs au ministère des affaires étrangères que sont son secrétaire général, qui siège à notre conseil d'administration, ou la direction générale de la mondialisation ne sont absolument pas sur cette ligne. Le Sénat non plus, d'ailleurs, puisque la commission d'enquête transpartisane devant laquelle Mme Avé a été entendue a conclu que notre modèle démocratique, pluriel, indépendant ne devait rien céder aux attaques de nos détracteurs et qu'il nous fallait, au contraire, cultiver ce qui fait notre singularité. Nous sommes des médias démocratiques, résistants et résilients face aux manipulations de l'information.

BBC World serait très surprise de savoir que Mme Avé estime que ce service donne l'avis du Gouvernement britannique et ce dernier serait lui aussi surpris... Certains nous reprochent de ne pas être assez profrançais mais la BBC World a, comme nous, la réputation d'une indépendance farouche, revendiquée dans sa charte, et il en va de même pour la *Deutsche Welle*.

Les grands médias internationaux des démocraties ressemblent aux pays qui les ont créés. Notre signature internationale à nous, Français, ce n'est pas d'être Russia Today. On perdrait grandement à abandonner cette ligne éditoriale, car c'est cela qui nous rend crédibles.

Vous disiez, monsieur le rapporteur, que nous n'avions plus besoin d'être en bons termes avec la junte au Niger, mais nous avons besoin d'être en bons termes avec la population. Cette population, savez-vous ce qu'elle fait alors qu'elle est privée de RFI et de France 24 ? Eh bien, elle contourne la censure. Dans « Appels sur l'actualité » sur RFI, il est frappant d'entendre plusieurs fois par semaine des gens qui nous appellent en direct du Nigeria, du Burkina, du Mali où notre diffusion est coupée. Ils nous regardent sur YouTube où nos résultats explosent ; ils nous gardent toute leur confiance. C'est pour ces gens-là que nous avons besoin d'être distanciés, distanciés par rapport à un Gouvernement mais non pas par rapport à notre pays que nous portons dans sa conscience collective, dans ses contradictions, parfois dans ses polémiques internes, comme ici, et qui font partie de la démocratie. Tout cela, c'est la France et nous la portons avec indépendance par rapport à un gouvernement mais avec fidélité par rapport à notre nation.

**M. Jean-Marc Four.** Je prendrai d'abord ma casquette d'ancien correspondant à Londres pour vous dire que l'indépendance de la BBC à l'égard du pouvoir est bien réelle. Les exemples sont innombrables. J'étais au Royaume-Uni au moment du déclenchement de la guerre en Irak et le moins que l'on puisse dire, c'est que la relation entre la BBC et le pouvoir en place – Tony Blair était alors Premier ministre – était exécration.

Je prends maintenant ma casquette de directeur de RFI pour dire une chose simple. Si nos audiences sont fortes, notamment en Afrique, c'est parce que nos auditeurs et nos auditrices nous considèrent comme étant fiables et rigoureux. Quand on dit un truc, c'est que c'est vrai. Le jour où nous deviendrions un outil de propagande, nos audiences se casseraient la figure.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Nous avons parlé de l'indépendance éditoriale qui vous caractérise par rapport à vos concurrents étrangers. Vous insistez sur le fait que France 24 ne portait pas officiellement la voix de la France, en tout cas pas du Gouvernement français, dans ses intérêts à l'étranger et que toutes les opinions, y compris divergentes, pouvaient s'exprimer. Vous avez l'air d'y tenir et parlez de pluralisme. Vous vous distinguez de certains médias d'État, ce qui fait votre sel et votre intérêt. Je me permets toutefois d'insister car certains reportages dans lesquels des paroles parfaitement contraires et même hostiles aux intérêts stratégiques français ont été diffusées alors que, selon moi, elles n'avaient pas leur place à l'antenne.

Voici un exemple. En octobre 2024, l'un de vos journalistes, William Nasser a interviewé Hamadoun Kouffa. Il ne s'agissait pas là de la simple expression d'une opinion divergente de celle de la France, ni d'une manifestation du pluralisme tel que vous le définissez puisque Hamadoun Kouffa est le chef d'un groupe djihadiste parfaitement meurtrier, la Katiba du Macina du Jnim, affiliée à Al-Qaïda, l'un de nos adversaires les plus farouches, les plus féroces, qui sévit notamment au Sahel. Pour être totalement objectif, je précise que dans le chapeau sur votre site est indiqué : « Pour ne pas relayer la propagande djihadiste, RFI ne diffuse pas l'entretien mais en rapporte ici les principaux enseignements ». Malgré tout, trouvez-vous normal que des journalistes du service public, payés à hauteur de près de 300 millions chaque année – je parle du groupe –, donnent la parole au responsable d'un groupe djihadiste qui attaque chaque jour les intérêts stratégiques de la France et ceux de la population de ce pays africain ? Est-ce notre rôle à nous de financer ça ?

**Mme Vanessa Burggraf.** Le nom du journaliste que vous évoquez est Wassim Nasr, journaliste spécialiste des questions djihadistes que certains parlementaires connaissent puisqu'il est auditionné régulièrement à l'Assemblée nationale tant son expertise est reconnue.

D'abord, je voudrais rectifier une chose : il n'a pas fait une interview de ce chef djihadiste mais lui a envoyé une vingtaine de questions par écrit auxquelles il a reçu des réponses par écrit. Il ne les a pas non plus retranscrites mot à mot mais a écrit une chronique où il a contextualisé les faits et remis en perspective ces réponses pour donner des clés de compréhension à nos audiences et faire bien comprendre la situation au Sahel. Pour saisir les conflits, il faut entendre toutes les parties. Mais j'insiste, on n'a pas donné la parole à ce chef djihadiste sur France 24.

Par ailleurs, Wassim Nasr est attaqué : il fait l'objet d'une enquête ouverte pour apologie du terrorisme par les trois membres de l'Alliance des États du Sahel, le Niger, le Burkina et le Mali, alors qu'il fait parfaitement son travail, avec beaucoup de recul, tout en prenant des risques. Il a des sources aussi bien du côté des djihadistes que du côté du pouvoir malien, nigérien ou burkinabé.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** J'ajouterai un point de principe : donner la parole sur nos antennes à quelqu'un, ce n'est pas lui donner raison ! Nous pourrions ne nous parler qu'entre gens d'accord entre eux mais, auquel cas, nous raterions notre mission qui est de convaincre ceux qui ne sont pas d'accord. Il y a une question que je me pose souvent : si demain Vladimir Poutine acceptait de parler à France 24 et RFI, devrions-nous refuser parce que son attitude en Ukraine n'est pas forcément celle qui est soutenue par la France ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ma question portait sur un chef djihadiste !

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Je posais la question de manière plus générale. Quand le vice-ministre des affaires étrangères iranien, au tout début de la guerre, veut s'exprimer sur nos antennes, nous faisons attention aux conditions dans lesquelles se déroule l'interview – elle ne peut se faire sur place, elle doit être conduite par un de nos journalistes, pas forcément en direct car il faut pouvoir contrôler et vérifier – mais ressentir ce qui se passe en Iran à ce moment-là nous paraît intéressant. Pluralisme, exhaustivité, volonté de donner des clefs de compréhension : voilà notre quête. Pour autant, ce n'est pas parce que quelqu'un passe sur notre antenne que nous lui donnons raison. Le journaliste qui conduit l'interview porte la contradiction.

**Mme Vanessa Burggraf.** Je tiens à redire qu'il ne s'agissait pas d'une interview. Des questions écrites ont été envoyées puis retravaillées. Cela permet à Wassim Nasr de se nourrir et de vous nourrir vous aussi puisqu'il est très régulièrement auditionné sur ces questions à l'Assemblée.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous insistez sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une interview mais dans le chapeau de l'article, il est écrit : « *C'est la première fois qu'il répond à une interview : après deux années de tractations, Hamadoun Kouffa, chef de la Katiba Macina du Jnim, lié à Al-Qaïda, a accepté de répondre aux questions de Wassim Nasr, journaliste à France 24 et spécialiste des groupes armés. Après avoir reçu dix-sept questions de notre confrère, il a répondu à quatorze d'entre elles.* ». Vos services eux-mêmes expliquent donc que c'est une interview. Trouvez-vous normal que l'argent des Français contribue à financer deux ans d'efforts pour recueillir les impressions d'un chef djihadiste sanguinaire et les diffuser sur des sites du service public ? L'article s'intitule : « Russie au Sahel, exactions du Jnim, projets d'expansion : les réponses du chef jihadiste Hamadoun Kouffa ». C'est une forme de tribune qui lui est ainsi donnée. Est-ce le rôle de vos chaînes de donner la parole à des djihadistes ? Croyez-vous les Français veulent continuer à payer pour ça ?

**Mme Vanessa Burggraf.** J'insiste une fois encore : ce n'était pas une interview. Vous avez raison de souligner que le mot « interview » figurait dans le chapeau de l'article sur le site de France 24 et, je vous rejoins, la titraille était une erreur. Nous avons ensuite demandé qu'un rectificatif soit apporté.

Vous savez, Hubert Védrine dit que la diplomatie, c'est parler non pas uniquement avec ses amis mais aussi avec des personnages monstrueux. C'est également cela le journalisme. Pour comprendre les conflits, il faut entendre toutes les parties et parler avec des gens qui ne partagent pas nécessairement nos valeurs.

Wassim Nasr est un journaliste reconnu sur les questions djihadistes. Il est régulièrement auditionné par les parlementaires. Il a récemment été interrogé aux Nations unies par António Guterres sur ces questions. Il apporte à la France et à nos auditeurs des informations et des analyses sur ce qui se passe dans la région du Sahel.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ne pensez-vous pas que donner une tribune au chef d'un groupe djihadiste qui combat les intérêts français pourrait lui donner une légitimité, contrevenir aux intérêts vitaux et stratégiques français et affaiblir la position de la France dans ces pays, qui est en outre contestée par une propagande russe relayée par ces djihadistes ? N'avez-vous pas l'impression, d'une certaine façon, en donnant une tribune à ce chef de groupe djihadiste et en exposant ses réponses, d'affaiblir les intérêts de la France dans ces pays ?

**Mme Vanessa Burggraf.** Je le redis, c'était, non pas une tribune, mais un décryptage sur trois ou quatre minutes, qui était recontextualisé. Par ailleurs, on parle régulièrement des exactions des djihadistes sur les antennes de France 24 et cela a d'ailleurs été rappelé dans ce papier, que je vous encourage à reprendre. Le djihadiste n'est pas présenté comme un personnage positif qui fait des choses fantastiques au Sahel – c'est tout le contraire. Nous rappelons quotidiennement sur nos antennes les exactions des djihadistes, qui posent d'ailleurs problème aujourd'hui aussi aux pouvoirs en place au Mali, au Burkina ou au Niger. Alors que les Français sont partis, les Russes ont visiblement beaucoup de mal, eux aussi, à faire reculer les djihadistes dans la zone. On le rappelle tous les jours sur les antennes de France 24. Je redis et j'y insiste : ce n'était pas une tribune.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Si j'insiste sur ce point c'est aussi parce que ce journaliste de France 24, M. Wassim Nasr, spécialiste des mouvements djihadistes, communique régulièrement avec les groupes terroristes, parmi lesquels il dispose, comme vous l'avez rappelé, d'un certain nombre de sources. Souvent, il n'hésite pas à comparer la version de ces groupes terroristes et celle de l'armée française, et donc à les mettre d'une certaine façon sur un pied d'égalité, comme s'il s'agissait de deux sources tout aussi légitimes. C'est là le cœur du problème : c'est institutionnaliser une parole terroriste et djihadiste au même niveau qu'une parole officielle, une parole d'armée régulière, la parole de l'armée française qui défend nos intérêts.

Je prendrai un autre exemple : le 3 janvier 2021, l'armée française mène une frappe aérienne importante au nord du village de Bounti, au Mali, contre des forces djihadistes. Une ONG l'accuse alors d'avoir commis une bavure en frappant un mariage alors que les djihadistes ne s'y trouvaient plus. Un journaliste de France 24, ce même M. Wassim Nasr, se rend sur place et, le 2 février 2021, après avoir cité la version de l'armée française, il y oppose celle des forces djihadistes. Je cite ses propos au micro de France 24 : « Le 8 janvier, j'ai eu la confirmation des djihadistes comme quoi ils étaient présents sur les lieux le jour même, mais le matin ». Cette version met à mal la version de l'armée française et un certain nombre de renseignements que celle-ci pourrait recueillir.

Comment expliquez-vous, sur cet autre exemple, que France 24 soit financée par nos impôts pour donner une tribune à des groupes djihadistes et leur demander leur version des faits à propos d'une opération militaire stratégique importante, névralgique, menée par l'armée française ? Est-ce le sens des impôts que nous payons que de brouiller les cartes et les pistes, et de contrevenir aux intérêts de l'armée française pour des opérations très critiques de ce type ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Monsieur le rapporteur, je ne sais pas exactement quelles sont les règles de confidentialité et il est des choses que je serais ravie de vous adresser par écrit, si vous le voulez bien, car il serait inopportun de les divulguer ici. Je peux vous dire que nous sommes en contact très régulier avec l'état-major de l'armée française, et notamment sa composante qui intervient en Afrique. Si vous le voulez bien, je vous répondrai en détail, par écrit ou oralement.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je comprends la nature confidentielle de ces éléments et je serais ravi de les avoir par écrit. Je n'ai pas les mêmes informations que vous, et j'ai été choqué, en tant que citoyen français.

Un communiqué de l'armée française, à la suite notamment de ce reportage, explique qu'elle a bien frappé les djihadistes, même si ces derniers le réfutent. Selon l'armée française, *« le 7 janvier, les forces armées maliennes ont affirmé que des djihadistes avaient été ciblés, une version corroborée par l'état-major français, qui a parlé d'une surveillance avec des drones et des lieux exacts des frappes. »* Cette version contredit aussi celle qui a été diffusée sur les antennes.

Lors de son audition au Sénat, le 30 avril 2024, l'ambassadrice Anne-Sophie Avé a eu des mots qu'on peut qualifier de très durs à propos des lignes éditoriales portées par vos médias. Elle a notamment tenu les propos suivants : *« Certains éditorialistes de RFI ont pu être nos pires détracteurs. Leur présence sur les médias français leur offre une certaine notoriété, un certain crédit ; et, en parallèle, ils diffusent sur les réseaux sociaux de la propagande antifranaçaise. En un sens, nous donnons l'impression de valider de tels propos, ce qui nous place dans une position extrêmement compliquée, nous laissons à penser que ces positions sont acceptables. »* Elle a dit également : *« Ce que je dis, c'est que, sur France Médias Monde, il y a des journalistes, notamment des éditorialistes, dont le discours est totalement dans la ligne de la propagande antifranaçaise. (...) Cette situation est très mal comprise par certains de nos partenaires, certains chefs d'État d'Afrique. Ils nous disent : comment voulez-vous que nous luttons contre le discours antifranaçais quand vos propres chaînes les diffusent ? »*

Comment expliquez-vous qu'une ambassadrice française chargée du continent africain vienne se plaindre sous serment devant la Représentation nationale – c'était au Sénat – de ce que les médias que vous dirigez, France 24 et RFI, ne soient pas seulement des leviers d'influence, mais qu'ils puissent aussi être des organes de propagande antifranaçais qui contreviennent à nos intérêts stratégiques ? Ce n'est pas moi qui le dis : je ne fais que relayer les propos d'une ambassadrice, parole du Quai d'Orsay, devant la Représentation nationale.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Monsieur le rapporteur, pardon de me répéter, mais Mme Anne-Sophie Avé n'est en rien porte-parole du Quai d'Orsay !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Elle est ambassadrice...

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Oui, mais il y en a 160 : si chacun donne son avis... Il y a un porte-parole officiel, un ministre, un secrétaire général qui siège à notre conseil d'administration et une direction de la mondialisation qui travaille très étroitement avec nous. Je ne pense donc pas qu'on puisse considérer que la parole de cette ambassadrice représente quoi que ce soit.

D'ailleurs, comme je vous l'ai déjà dit, les sénateurs, dont un certain nombre étaient assez choqués de ces prises de position, nous ont auditionnés ensuite et, dans leur rapport – qui est public et dont je vous donnerai, si vous le souhaitez, les extraits qui nous concernent –, ils soutiennent et saluent notre rôle en matière de lutte contre la désinformation et de fourniture d'une information digne de ce nom, professionnelle, indépendante, libre, vérifiée et issue du terrain. Ce rapport demande l'augmentation de nos moyens, comme d'ailleurs deux rapports de l'Assemblée nationale : l'un de la commission de la défense, en juillet dernier, et l'autre, de décembre 2025, de la commission des affaires étrangères et consacré à l'intelligence artificielle et aux ingérences étrangères.

L'exemple d'une ambassadrice ne saurait donc occulter le travail fait par des centaines de journalistes, dont aujourd'hui même une quarantaine sur le terrain dans douze pays sous les bombes, dont notre rédaction à Beyrouth, constituée de jeunes gens, de jeunes journalistes arabophones : cinq filles – je dis « filles » parce qu'elles sont vraiment jeunes –, c'est-à-dire donc cinq femmes et cinq hommes. Ils sont là pour que les Français soient informés dans un monde global, au plus près du terrain, et font un travail remarquable.

Il n'y a pas d'éditorialistes à France Médias Monde et j'ai donc peur que Mme Avé n'ait pas les bonnes sources d'information. Nous n'avons aucun éditorialiste, mais des chroniqueurs. Un chroniqueur, ce n'est pas quelqu'un qui donne son opinion – d'ailleurs, au fond, on s'en fiche, de son opinion. Nous avons des journalistes, des débats, des experts qui viennent et des chroniqueurs qui contextualisent et expliquent, parce que le monde est complexe et que nous avons affaire à des publics divers : nous donnons des clés de compréhension.

Nous n'aurions pas 5 milliards de vidéos vues ni 278 millions de contacts chaque semaine, si nous n'étions pas crédibles, et nous ne serions pas coupés sauvagement par des pays qui détestent la France si nous n'étions pas, au contraire, un faire-valoir de la France.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai encore deux dernières questions sur les intérêts français, notamment à l'étranger. Quand les chefs d'État africains nous disent : « *comment voulez-vous que nous luttons contre les discours antifrançais quand vos propres chaînes, en vous ciblant, les diffusent ?* », quand ils nous reprochent de ne pas défendre nos intérêts, nos convictions et nos valeurs, n'est-ce pas la preuve qu'on est allé un peu loin en donnant la parole, en laissant un peu n'importe qui s'exprimer sur les chaînes que vous représentez ? N'avez-vous pas l'impression que cela traduit un certain malaise à propos de cette exigence de pluralisme, qui est tout à votre honneur mais qui, parfois, dessert stratégiquement les intérêts français à l'étranger ?

**M. Jean-Marc Four.** Plusieurs éléments de réponse rapides pour rebondir sur l'intervention de Marie-Christine Saragosse.

Premièrement, le propos que vous rapportez, selon lequel des chefs d'État africains se seraient plaints, est bien celui d'Anne-Sophie Avé, n'est-ce pas... ? C'est sa liberté de le dire, Elle a tout à fait le droit de le dire et de le penser mais c'est personnel.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Sous serment.

**M. Jean-Marc Four.** Oui, absolument, mais, je le répète, cela ne correspond pas aux retours très majoritaires que nous avons du corps diplomatique – je ne citerai pas de noms, mais je pourrais le faire en dehors de ce micro –, et encore moins des sénateurs ou des députés, dont les commissions ont rendu les propos conclusifs qu'évoquait Marie-Christine Saragosse.

Deuxièmement, je répète, parce que c'est important, que, comme vient de le dire notre présidente, il n'y a pas d'éditorialistes sur nos chaînes. En fait, ce statut n'existe pas. Donc, lorsque Mme Avé dit : « des éditorialistes », je ne sais pas à qui elle fait référence, car cette position n'existe pas sur nos antennes.

Enfin, troisième point, il est problématique et dommageable de faire en quelque sorte abstraction de l'énorme, du gigantesque travail, admirable de courage, d'abnégation et de rigueur, des centaines de journalistes qui sont sur le terrain, qui font leur travail avec minutie et avec un souci d'attention extrême aux faits, et qui, en outre, sont souvent dans des situations extrêmement périlleuses. Mme Avé a donc tout à fait le droit de dire cela – c'est sa liberté et nous la respectons –, mais je veux qu'on remette ces propos dans la perspective générale.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** J'ai même un témoignage visuel d'Alassane Ouattara qui, écoute RFI en se réveillant le matin et regarde France 24 toute la journée à son bureau, comme d'autres chefs d'État, et qui, lorsque nous avons été coupés au Mali, a diligemment, avec le Sénégal et le Bénin, une mission pour que nous soyons rétablis. Il y a donc des chefs d'État qui disent un peu le contraire de ce que pense Mme Avé.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** L'importance de ces points justifie qu'on y passe un peu de temps. Je reviens donc à ce sujet. Lorsque mes collègues sénateurs ont demandé des précisions sur les personnalités qui tenaient des discours antifrçais, cette personne, ambassadrice représentant la France en Afrique, a d'abord refusé de donner des noms, avant de céder. Elle a notamment cité le journaliste camerounais Alain Foka, ancien journaliste de RFI qui a quitté la station en octobre 2023, après trente-deux ans de collaboration. Le journal *Jeune Afrique* le présente également comme un rédacteur en chef et producteur de magazines. Preuve de son influence, il conseille aussi plusieurs chefs d'État africains. M. Foka dispose également d'une chaîne YouTube qui compte plus d'un million d'abonnés, preuve là encore de son influence.

Mais son obsession est visiblement la Russie. Le 21 octobre 2021, alors qu'il était toujours journaliste sur RFI, sa chronique s'intitulait : « France ou Russie, qui choisir ? ». Sa tribune a été pour lui l'occasion de faire la promotion des mercenaires prorusses de Wagner face aux troupes françaises. Le 13 août 2022, il a récidivé avec une chronique qui soufflait encore plus clairement sur les braises du sentiment antifrçais. Un mois plus tard, le 30 septembre 2022, le Burkina Faso tombait aux mains d'une junte prorusse. Un an après, le 26 juillet 2023, c'était au tour du Niger.

Ce même éditorialiste, ancien journaliste de RFI pendant trente-deux ans, continuait à diffuser sur sa chaîne YouTube ses discours antifrçais, alors même qu'à l'époque, il était toujours rémunéré par RFI. C'est un exemple parmi d'autres, mais comment pouvez-vous expliquer qu'un influenceur aussi important, qui a plus d'un million d'abonnés sur sa chaîne YouTube, continue, alors qu'il est payé par nos impôts, à diffuser des contenus profondément antifrçais par le biais de vos chaînes, qui ont probablement préparé les esprits à Wagner, aux milices prorusses et à des luttes contre les intérêts français ? Comment expliquez-vous que vous

n'avez pas coupé le cordon avec cet éditorialiste ? N'y a-t-il pas chez vous des garde-fous éditoriaux consistant à arrêter des collaborations avec des personnes manifestement très hostiles à l'égard de la France ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** C'est ce que nous avons fait, puisque nous nous sommes séparés de M. Alain Foka qui, comme cela peut arriver chez certains journalistes, s'est engagé de plus en plus en politique. À un moment, le choix s'impose : on a le droit de vouloir faire de la politique, mais on ne peut pas être et journaliste du service public, et faire de la politique. Nous nous sommes donc séparés de lui. Il est actuellement, je crois, basé au Togo, où il conseille les États malien, nigérien et burkinabé en matière de communication.

Auparavant, pendant des années – vous avez cité le chiffre de trente-deux ans –, Alain Foka a été un visage important de nos antennes. Un média français se doit de s'adresser, avec un effet miroir, aux bassins d'audience auxquels il est destiné. Un journaliste politique africain, par exemple, s'adressant à trois chefs d'État africains lors du Forum pour la paix dans le cadre de la commémoration de la Première guerre mondiale et leur posant des questions sans concession peut, peut-être, aller un peu plus loin dans sa façon d'agir que nous ne le pourrions si nous avions l'air de surplomber le continent africain depuis la France parisienne. Pendant des années, il a joué un rôle de passerelle. Il a pu avoir les plus grands noms africains comme les gens du peuple ; il touchait tout le monde. C'était un visage extrêmement populaire en Afrique.

Quelque chose de général s'est produit en Afrique, sans doute noyauté depuis des années par la Russie et par Wagner. Je fais remonter les premières manipulations au lancement de la chaîne Russia Today en français, en 2016. C'est là que le noyautage a commencé en Afrique. Nous le voyions et le disions, et l'effet a été progressif. Une partie de la jeunesse africaine a évolué en s'éloignant de notre pays. Alain Foka pouvait être au contraire, dans un premier temps, une passerelle, un lien, puis les chemins se sont écartés, et cela s'est accéléré jusqu'à ce que nous nous séparions.

En France – et nous devons nous en réjouir –, le principe de liberté d'expression est un principe constitutionnel. Il faut donc le concilier avec un principe tout aussi fondamental qui est celui de l'impartialité du service public. Comment les frontières se font-elles ? Ce n'est pas mathématique ni immuable. Quelque chose qui allait un an avant ne va plus un an après, et il nous faut réagir en en tenant compte. Nous n'aimons pas être condamnés, mais cela nous arrive malheureusement, parce qu'en général, les tribunaux donnent raison à la liberté d'expression. Il faut donc que les choses soient très claires pour que notre groupe ne soit pas sanctionné.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous expliquez que le cas de M. Foka a été traité puisqu'il ne travaille plus pour vous. Je rappelle tout de même qu'alors qu'il était payé par RFI et par nos impôts, il diffusait ses discours antifrançais sur sa chaîne YouTube, préparant aussi les esprits à l'arrivée de Wagner et de la Russie en Afrique.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Ils y étaient déjà !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Oui, ils y étaient déjà, mais il tenait un discours parfaitement contraire à nos intérêts.

Autre exemple d'une personne qui est toujours journaliste chez vous : le journaliste Claudy Siar, dont l'ambassadrice Anne-Sophie Avé a évoqué le nom lors de son audition, conseillant même de lire ce qu'il écrivait sur les réseaux sociaux. J'ai suivi son conseil et j'ai ainsi pu voir que M. Siar, journaliste à RFI, animateur producteur de l'émission « Couleurs

tropicales », est un influenceur de premier ordre, parce qu'il a lui aussi sur son compte Facebook, où il se présente comme un journaliste et panafricaniste, plus d'un million d'abonnés. Visiblement, il ne respecte pas le moindre devoir de réserve, notamment par rapport à ses missions sur le service public, et multiplie les déclarations proches de l'extrême gauche. Le 14 novembre 2025, par exemple, il comparait Rima Hassan à Nelson Mandela. Le 26 janvier 2026, il qualifiait CNews de chaîne d'extrême droite. Il partage certains contenus du fameux influenceur panafricaniste très contesté Alain Foka, dont nous venons de parler et dont vous vous êtes séparés.

Son compte X est lui aussi assez inquiétant. Dimanche dernier, soit le 22 mars, par exemple, il prenait la défense de l'Iran et du régime des mollahs, pourtant classé comme État terroriste par la France et par l'Union européenne. Je le cite : « *L'Iran a le droit et le devoir de se défendre.* » Il regrette d'ailleurs que le point de vue de l'Iran ne soit pas entendu à la télévision et salue la chaîne Al Jazeera, qui prend ce parti éditorial. Les tweets de M. Siar ne se résument pas à la géopolitique : il accuse la classe journalistique française de « *collaboration avec le fascisme du XXI<sup>e</sup> siècle* ».

Il pose aussi beaucoup de cibles dans le dos de certains de ses confrères, de journalistes et de militants. Il traite ainsi le journaliste Alexandre Devecchio de « raciste notoire » – ce sont ses mots –, l'accusant donc directement de racisme et lui mettant une cible dans le dos, ce qui est, comme vous pouvez l'imaginer, éminemment dangereux, à l'heure où, comme on le voit aux États-Unis, on peut être tué parce qu'on est accusé de racisme ou, en tout cas, de fascisme supposé. Il accuse également Alice Cordier, à la tête du mouvement Némésis, d'être tout bonnement responsable de la mort du jeune Quentin.

Quand je me suis intéressé au modèle de ce monsieur Claudy Siar, j'ai aussi pu voir qu'il retweetait allègrement Mathilde Panot, Carlos Bilongo, Antoine Léaument, Dieudonné, le compte de l'Union populaire et de nombreux tweets de soutien à Raphaël Arnault. Il remercie aussi Matthieu Pigasse lorsque celui-ci appelle à combattre le Rassemblement national.

Voilà le portrait de quelqu'un qui est journaliste sur le service public, payé par nos impôts, qui a tribune sur vos chaînes et qui détient un compte Facebook de plus d'un million d'abonnés. Pardon si ma question a été un peu longue, mais c'était pour situer le contexte. Comment expliquez-vous qu'un tel influenceur, aussi orienté politiquement, puisse continuer à être rémunéré avec l'argent du contribuable alors qu'il fait allègrement de la politique et qu'il met même sur le dos de certains de ses confrères des cibles qui peuvent être éminemment dangereuses ? Quels sont vos garde-fous éditoriaux pour garantir qu'on ne paye pas des militants et des activistes politiques, qui sont même dangereux et qui pourraient aussi tenir des propos et des positions contraires aux intérêts français ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** On peut faire un certain parallélisme entre Claudy Siar et Alain Foka, car il a été une très grande figure de l'antenne. Il est sur RFI depuis trente et un ans, me semble-t-il – non pas journaliste, car il a chez nous un contrat de grille d'animation d'une émission musicale très emblématique de la chaîne, qui s'appelle « Couleurs tropicales ». D'une certaine façon, comme Alain Foka, il a été une incarnation, pour la jeunesse africaine, d'un certain engagement qui parfois pouvait s'éloigner de la France.

Il était important pour nous d'avoir des gens qui continuent à avoir un lien avec cette partie de la jeunesse africaine, quelqu'un qui lui parle encore – je rappelle encore une fois que 60 % de la population africaine a moins de 25 ans –, parce que si nous ne parlons qu'avec les gens qui nous aiment, nous serons plus heureux, certes, mais nous ne ferons pas notre métier,

qui est d'aller convaincre, de partager, auprès de populations qui n'ont pas nécessairement notre cadre démocratique français. Les convaincre de l'intérêt du rayonnement de notre pays.

Chez Claudy Siar aussi, cela s'est accentué : l'engagement politique est devenu de plus en plus fort même si, à l'antenne, les émissions musicales restent des émissions musicales. De fait, les comptes privés dont il est ici question ne sont pas les comptes officiels, ni les antennes de France Médias Monde. En général, d'ailleurs, ce n'est jamais là que les problèmes se produisent, sauf exception – et on est toujours perfectible.

Depuis plusieurs semaines, dans le cadre de la nouvelle politique musicale que Jean-Marc Four a impulsée, avec l'arrivée d'un directeur musical, on a annoncé à Claudy Siar l'arrêt de l'émission « Couleurs tropicales », dont nous discutons depuis septembre, me semble-t-il. C'était prévu pour le changement de grille, auquel nous procédons deux fois par an, quand il y a un changement d'horaire, pour ne pas changer d'horaire pour nos auditeurs africains : pour que la grille reste la même pour eux, il faut que nous changions d'horaire à Paris et nous avons donc deux grilles par an. La prochaine entre en vigueur ce week-end et le contrat de grille de Claudy Siar n'a pas été renouvelé. L'émission sera remplacée dans la prochaine grille. Nous saluons Claudy Siar pour ce qu'il a fait, parce qu'il y a eu trente ans d'une émission qui a suscité un enthousiasme fou en Afrique et qui remplissait des stades. Nous le remercions pour cela. Aujourd'hui, il a d'autres engagements, qu'il poursuivra indépendamment de RFI.

**M. Jean-Marc Four.** La question était longue, mais elle méritait de l'être, car elle comporte plusieurs aspects.

Le premier point, avant de parler de Claudy Siar, est que nous ne devons pas faire abstraction de l'énorme paysage de tous les journalistes qui font un travail courageux, rigoureux, indépendant et indiscutable. Je ne veux pas, pour employer une formule triviale, qu'un arbre cache la forêt.

Le deuxième point est que je veux rendre hommage à Claudy Siar, qui est une figure emblématique de la chaîne. Pendant trente ans, il a fait une émission remarquable, très connue. « Couleurs tropicales » est une très belle émission musicale, qui est un lien avec les gens qui nous écoutent. Il est aussi inscrit dans notre cahier des charges d'aller chercher ces publics.

Le troisième point, majeur, est que Claudy Siar n'est pas journaliste et n'était pas en CDI, mais avait un contrat de grille. C'est ce qui explique que nous avons une discussion avec lui depuis le mois de septembre pour arrêter cette émission. D'un point de vue plus juridique, nous ne pouvions pas, pour la raison que je viens d'évoquer, lui opposer la charte de déontologie des journalistes. C'est pour cette raison que, devant la hausse progressive de son engagement politique – c'est son choix, et il est respectable –, nous avons choisi, il y a un peu plus d'un an ou un an et demi, de durcir les clauses de son contrat afin de l'adosser en partie sur cette charte de déontologie qu'on ne pouvait lui opposer jusqu'à présent.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je voudrais à présent vous poser une question à laquelle je pense que vous vous attendez, parce qu'elle a suscité un émoi, et même une indignation évidente, chez de nombreux Français. Le 25 juillet 2025, le collaborateur de France 24 à Gaza, Fady Hossam, qui était chargé de couvrir la bande de Gaza pour France 24 depuis neuf ans, a été rapatrié en France. Le 30 juillet 2025, France 24 lui a même consacré une interview. Quelques jours après, le média en ligne *Les Surligneurs* a rapporté que ce collaborateur palestinien de votre chaîne à Gaza, payé par nos impôts, aurait tenu des propos antisémites sur les réseaux sociaux en 2014. Il aurait appelé à « tuer, à brûler les juifs comme

*l'a fait Hitler* ». Je le cite encore : « *Je suis pour tuer les juifs comme Hitler. Les juifs sont des fils de chiens. Que Dieu bénisse Hitler.* » Et je pourrais rapporter d'autres citations...

Ces déclarations ont été exhumées en 2022 et ont poussé – c'est bien normal – le *New York Times* à suspendre sa collaboration avec ce journaliste. Visiblement, ce n'est pas le cas de France 24. En tout cas, on n'a pas entendu la moindre déclaration de votre part, alors que vous avez eu depuis lors un certain nombre de saisines, restées sans réponse. Le média en ligne *Les Surligneurs*, qui a révélé ces informations, a expliqué que vous n'aviez pas souhaité lui répondre. Quelle est aujourd'hui la situation de ce collaborateur – ou peut-être ancien collaborateur – de France 24, qui a été payé par nos impôts, vis-à-vis de France 24 ?

**Mme Vanessa Burggraf.** Merci, monsieur le rapporteur, pour cette question qui va enfin me permettre de m'expliquer. Tout d'abord, Fady Hanona n'a jamais été salarié de France 24 et n'a jamais travaillé dans les locaux de France 24, comme j'ai pu le lire ici et là sur les réseaux sociaux. Fady Hanona était le fixeur de France 24, comme il était celui du *Figaro* et de LCI. Il était donc fixeur pour ces trois médias français. Je vous rappelle qu'un fixeur n'est pas un journaliste, mais juste un facilitateur, sur le terrain, qui aide nos correspondants et nos envoyés spéciaux à trouver un chauffeur ou à organiser des rendez-vous ; il ne produit en aucun cas des contenus.

En mai 2025, *Le Figaro*, dont il était aussi le fixeur, nous a proposé, à nous et à LCI, de sortir Fady Hanouna de la bande de Gaza, ainsi que son frère Tareq qui avait été grièvement blessé.

Nous n'avions pas connaissance, à ce moment-là, du tweet que vous citez, pour une raison très simple : Fady Hanona l'avait effacé, étant précisé qu'il remontait à douze ans. L'enquête réputationnelle que nous avons conduite ne montrait aucun signe d'antisémitisme, au contraire. Fady Hanona a dénoncé – vous pouvez retrouver les messages sur l'ensemble de ses réseaux sociaux – les attaques terroristes du 7 octobre. Il a dénoncé, au cours des deux ans de la guerre qui ont opposé Israël au Hamas, les actions du Hamas à Gaza, au péril de sa vie. Vous pouvez aussi retrouver ces éléments sur les réseaux sociaux de M. Hanona. Nous avons donc décidé de le faire sortir de la bande de Gaza avec *Le Figaro* et LCI. Il est important de dire – car il a souvent été présenté comme un dangereux terroriste – qu'il a reçu le feu vert des autorités israéliennes pour quitter la bande de Gaza – ce qui est une condition *sine qua non* pour pouvoir sortir du territoire.

Il est arrivé avec son frère à Paris fin juillet. Il est venu nous remercier, à France 24. Nous lui avons demandé de faire un plateau car, comme vous le savez, nous n'avons pas de témoignages sur Gaza, les autorités israéliennes interdisant à tous les journalistes d'y couvrir la guerre entre Israël et le Hamas. Il a donc témoigné sur nos antennes. Vous pouvez réécouter son témoignage, qui est très factuel : il parle de la famine à Gaza, des difficultés d'y exercer le métier de journaliste. Il est parti le 7 août, comme il s'y était engagé, avec son frère Tareq, pour l'Égypte, où est réfugiée sa famille ; il n'est donc pas resté plusieurs mois en France – et encore moins à France 24 –, comme j'ai pu le lire sur les réseaux sociaux. Il n'est pas un dangereux terroriste salarié de France 24 : il n'a jamais été salarié au sein de notre groupe. Il a fait un tweet il y a douze ans, que nous condamnons, je tiens à le dire, car ce message est contraire à toutes nos valeurs.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Vous avez fait allusion, monsieur le rapporteur, au site *Les Surligneurs*, mais je n'ai reçu aucune saisine officielle à ce sujet, ni aucun courrier

officiel d'un parlementaire, bien que ces courriers aient été publiés sur les réseaux sociaux. Nous avons répondu à chaque parlementaire qui nous a écrit.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je crois que M. Goldnadel, aussi, vous a écrit.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Non.

**Mme Vanessa Burggraf.** M. Goldnadel m'a interpellée à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux mais je ne réponds pas sur les réseaux sociaux : l'affaire est trop grave pour que l'on réponde de cette manière. En revanche, j'ai écrit une lettre à tous les députés qui m'avaient saisie par courrier. J'ai répondu à Laurent Jacobelli, Matthias Renault, Sébastien Chenu, Valérie Boyer, sénatrice LR des Bouches-du-Rhône. Il était nécessaire de recontextualiser, de rappeler de quoi il retournait, car, effectivement, les faits étaient graves.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Plusieurs élus s'étaient émus de cette question, ce que je comprends, car la phrase était absolument atroce. Nous ne l'avons pas vue, bien que nous ayons mené une enquête à la demande de nos confrères du *Figaro* et de LCI. J'ai saisi la présidente de l'Assemblée nationale, qui m'a répondu – je ne pense trahir aucun secret – qu'elle « *regrettait que cette affaire ait pu être instrumentalisée pour remettre en cause l'intégrité des équipes de France 24, dont je connais* », écrit-elle, « *la rigueur déontologique comme l'attachement aux valeurs de la République* ». Elle ajoutait : « *Soyez en ce sens assurés de mon entier soutien* ».

**Mme Vanessa Burggraf.** La lutte contre l'antisémitisme est au cœur de la ligne éditoriale de France 24 depuis le début de la chaîne, il y a vingt ans. Nous traitons très régulièrement de l'antisémitisme sur nos antennes. Nous avons couvert le quatre-vingtième anniversaire de la libération des camps, nous avons commémoré les deux ans des attaques terroristes du 7 octobre. Le 27 janvier, qui était la journée internationale de la mémoire des victimes de la Shoah, nous avons consacré de longues pages à ce sujet dans nos éditions spéciales.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Y compris sur la chaîne arabe !

**Mme Vanessa Burggraf.** Sur toutes les chaînes de France 24. Nous avons également, en notre sein, une experte.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous dites que vous n'aviez pas connaissance de ce tweet : je vous fais confiance, évidemment, même si ces tweets avaient été exhumés en 2022, me semble-t-il, c'est-à-dire bien avant que vous nouiez une collaboration avec ce monsieur. Certes, il n'était pas salarié mais j'imagine qu'il a été rémunéré pour son rôle de fixeur. Vous dites qu'il n'y avait « aucun signe d'antisémitisme, au contraire ». Or, lorsqu'on lit les tweets de ce monsieur, on peut en douter : « Je suis pour tuer les juifs comme Hitler. Les juifs sont des fils de chiens. »

**Mme Marie-Christine Saragosse.** C'était en 2014 !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Oui, mais de là à dire qu'il n'y avait aucun signe d'antisémitisme, au contraire... Ça laisse un peu songeur.

De nombreuses personnes se sont interrogées sur le silence officiel de la chaîne, qu'elles ne comprenaient pas. Elles ne disposaient pas d'information permettant de savoir si ce monsieur continuait à collaborer avec la chaîne. Le *New York Times*, lui, a communiqué

officiellement, le jour où il a eu connaissance de ces propos, sur le fait qu'il arrêta toute collaboration avec lui. Même nous, nous ne savions pas, aujourd'hui encore, plusieurs mois après la révélation des faits, si ce monsieur continuait à travailler pour vous. Il y aurait pu y avoir, au minimum, une communication officielle de votre part pour dénoncer ces propos. On a dû attendre que vous prêtiez serment devant une commission d'enquête pour en avoir la confirmation officielle. C'est ce qui a pu émouvoir et vous valoir des sollicitations sur les réseaux sociaux auxquelles, vous l'avez rappelé, vous n'avez pas répondu – mais vous avez apporté des réponses à un certain nombre de députés.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous avons pour politique de ne pas polémiquer et de ne pas rétorquer sur les réseaux sociaux lorsque nous sommes saisis d'une question. Nous employons même les services d'une entreprise de modération tant la tâche est vaste : nous couvrons, je le rappelle, le monde en vingt et une langues. En l'occurrence, nous n'avons même pas eu l'idée de publier un texte sur notre site tant c'était incroyable. Il s'agissait du fixeur à titre principal du *Figaro*, qui s'était adressé à nous, estimant que nous étions capés en matière internationale et que nous aurions des facilités pour le faire sortir. Nous n'avons même pas pensé que l'on pouvait accorder le moindre crédit à certaines affirmations. Nous avons répondu à tout le monde, même à ceux qui n'ont pas toujours eu la courtoisie de nous écrire mais qui ont publié une lettre sur les réseaux sociaux, sur laquelle nous nous sommes appuyés.

**Mme Béatrice Piron (HOR).** La sécurité de vos équipes est, pour vous, une préoccupation essentielle. Vous disposez, depuis plus d'un an, de locaux à Beyrouth. Avez-vous pu les conserver ? Ont-ils été endommagés ? La situation a nécessairement un impact sur vos équipes installées là-bas. Avez-vous dû prendre des mesures pour rapatrier des gens, accroître leur sécurité ou les déplacer localement ? Même si l'aspect financier n'est pas votre principale préoccupation, la crise que l'on connaît depuis plusieurs années doit avoir des conséquences sur le budget de la zone Moyen-Orient. Cet éventuel dérapage a-t-il pu être compensé autrement, à partir du résultat national, ou a-t-il affecté d'autres zones géographiques ? Quels choix avez-vous faits ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous avons en effet inauguré, en février 2025, une rédaction exclusivement numérique qui alimente en arabe les comptes et les sites de France 24 et de Monte Carlo Doualiya, la radio arabophone. Nous avons veillé à la sécurité lors de la construction du bâtiment : nous avons choisi une emprise française – je préfère ne pas donner trop de précisions, sait-on jamais – comportant des abris. Tous les journalistes – qui sont au nombre d'une douzaine, sous la direction d'une rédactrice en chef, qui est une professionnelle aguerrie – ont été formés à ces questions par notre directeur de la sûreté. Depuis le début de la guerre, ce dernier est en contact quotidien avec eux. Les gens ne se déplacent pas forcément ; certains dorment sur place, ce qui est possible car c'est en même temps une école. Ils sont, pour certains, en télétravail ; d'autres sont allés travailler dans des zones éloignées des bombardements. En règle générale, les bombardements sont précédés d'une alerte, ce qui permet aux gens de se protéger. Psychologiquement, ce n'est vraiment pas facile.

Ce n'est pas la première fois qu'ils sont confrontés à ce type de situation ; nous avons construit le hub de Beyrouth en partie sous les bombes. Nous avons livré des équipements par la valise diplomatique. Nous avons fait de la formation à distance. Nous nous sommes parfois déplacés alors que des tensions régnaient. C'est ce qui nous a valu une reconnaissance très forte des Libanais. Nous avons inauguré le site au moment où un gouvernement et un Président de la République étaient enfin en place : nous symbolisions ainsi une forme de retour à la normale, qui n'a hélas pas duré.

**M. Roland Husson.** Les gens qui dormaient sur place ont pu à présent rentrer chez eux ; ils sont en télétravail car les trajets ne sont pas sûrs.

**M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP).** Je reviens au cas de Claudy Siar : comment est-il possible, au regard du droit du travail, qu'une personne soit employée pendant trente ans sous contrat précaire au sein de France Médias Monde ? Vous avez évoqué un contrat de grille mais c'est en réalité un CDD. Le problème s'est posé ailleurs dans l'audiovisuel public : des chroniqueurs, des animateurs sont restés pendant des années avec des contrats de ce type et ont fini par gagner aux prud'hommes. Quelle est votre politique en matière d'accompagnement de vos collaborateurs ? Pouvez-vous nous dire quelle est la part de ces contrats dans le fonctionnement de l'entreprise ? Combien avez-vous répertorié de collaborateurs titulaires de CDD renouvelés depuis plus de deux ans ?

**M. Roland Husson.** Il s'agit d'un cas très particulier. Le contrat de grille, comme son nom l'indique, dure jusqu'à ce que la grille change : c'est pourquoi il fait l'objet de renouvellements. Au bout d'un certain temps, la question de l'internalisation de la personne en CDI peut se poser. Nous avons fait cette proposition à Claudy Siar, qui anime des émissions de radio, et à un autre présentateur d'émissions musicales de RFI, mais ils l'avaient refusée. Nous avons donc continué à recourir au système des contrats de grille car c'était leur choix. Claudy Siar voulait en effet continuer à exercer les nombreuses activités qu'il mène en dehors de RFI.

**M. Jean-Marc Four.** C'est en effet un cas extrêmement rare : à ma connaissance, il n'y a que deux personnes qui ont fait ce choix.

**Mme Caroline Yadan (EPR).** En 2021, une enquête interne a confirmé que des journalistes de France 24 utilisaient leurs fonctions pour diffuser une haine virulente conjuguant antisémitisme, apologie du nazisme et glorification du terrorisme islamiste. Plusieurs médias internationaux ont également recensé des propos intolérables tenus par des correspondants arabophones de la chaîne. Voici quelques exemples des propos tenus par vos collaborateurs alors qu'ils étaient en poste. Joëlle Maroun, correspondante à Beyrouth, publiait sur X, le 16 juin 2022 : « *C'est à chaque Palestinien de tuer un juif, et l'affaire est close.* » En juillet 2014, elle écrivait : « *Levez-vous, monsieur Hitler, levez-vous, il y a des personnes qui doivent être brûlées. Si seulement Hitler était libanais !* » Sur la Shoah, la même Joëlle Maroun écrivait déjà en 2012 : « *Hitler aurait répondu : j'ai juste fait un barbecue avec eux.* »

Laila Odeh, qui continue à se présenter comme correspondante de votre chaîne à Jérusalem, a, durant de nombreuses années, publié sur les réseaux sociaux des messages glorifiant les auteurs d'attentats contre les civils israéliens, les qualifiant notamment de « martyrs » et en évoquant leur ascension – l'ascension des terroristes. Dina Abi Saab, correspondante à Genève, a aussi, durant plusieurs années, célébré des tirs de roquettes visant des populations civiles en Israël. Le 15 novembre 2019, elle écrivait ainsi : « *Quel beau matin !* » à propos d'une salve de centaines de roquettes tirées par le Djihad islamique contre Israël. Le 12 mai 2021, elle comparait les frappes israéliennes sur Gaza aux attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le 24 mars 2019, elle glorifiait également Omar Abu Leila, terroriste palestinien auteur d'une attaque meurtrière en Israël, en le qualifiant de « martyr ».

Madame la présidente, si des ruptures avec certains correspondants ont été actées, ce qui est heureux, le malaise persiste. Comment de tels profils ont-ils pu franchir vos filtres de recrutement et continuer à porter la voix de France Médias Monde à l'étranger ? Au-delà des sanctions disciplinaires passées, quelles garanties concrètes pouvez-vous nous apporter sur

l'intégrité de vos collaborateurs locaux ? Disposez-vous d'audits indépendants attestant qu'aucun de vos journalistes ou correspondants n'entretient de lien, direct ou indirect, avec les réseaux de propagande islamistes ou des structures affiliées aux gardiens de la révolution ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous avons eu l'occasion de débattre de cette question en juillet 2023. Pour ma part, c'est la cinquième fois que je suis interrogée sur ce sujet mais il me paraît normal que l'on continue à en parler car c'est une question très importante. En 2023, nous avons été alertés par un article de Camera qui faisait état de tweets en arabe publiés à une date antérieure, dont nous ignorions l'existence. J'ai immédiatement diligenté une enquête interne pour vérifier que ces tweets étaient attribués aux bonnes personnes et j'ai fait certifier leur traduction. Le tweet de Joëlle Maroun était atroce mais elle n'a jamais exprimé ces propos sur les antennes, ni sur les comptes officiels de France 24. Le tweet en question avait été écrit, alors qu'elle n'était même pas journaliste, à partir d'un prestataire de France 24 à Beyrouth.

Face à ce tweet qui m'avait scandalisée, j'avais demandé au prestataire de rompre immédiatement, *manu militari*, si je puis dire, toutes les relations avec cette personne, et j'avais saisi, parallèlement, le procureur de la République. Au départ, je voulais porter plainte contre l'auteur de ces propos insupportables mais l'avocat m'a expliqué que je n'avais pas d'intérêt à agir – étant vous-même avocate, vous comprenez ce que je veux dire. En effet, le tweet ne nous était pas destiné, et nous n'étions pas un organisme ayant principalement pour tâche la lutte contre l'antisémitisme. J'ai donc fait un signalement au procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ; il m'a répondu que la prescription, en la matière, était de trois mois, en vertu du droit de la presse. On ne pouvait donc plus diligenter d'enquête. J'en ai nourri une certaine frustration car cette personne a porté atteinte à notre réputation : la preuve en est que nous en parlons encore aujourd'hui. Le préjudice a touché l'ensemble des journalistes arabophones de notre chaîne.

À la suite des propos qu'elle a tenus – et que nous avons eu beaucoup de mal à traduire tant ils étaient incohérents – nous avons cessé toute collaboration avec Dina Abi Saab.

Restait le cas de Laila Odeh, dont j'ai soumis les tweets à deux avocats différents. En effet, je ne suis pas juge ; si l'antisémitisme, parfois, vous éclabousse, il peut aussi être plus subtil. Tous les deux ont dit que c'étaient des tweets militants mais pas antisémites. Nous nous sommes dit qu'il fallait qu'un journaliste du service public comprenne la différence entre militantisme et journalisme. Aussi avons-nous traduit notre charte en arabe pour éviter toute ambiguïté à l'égard de cette personne qui n'est pas francophone. Nous lui avons demandé de signer cette charte, ce qu'elle a fait immédiatement. Nous avons organisé un séminaire déontologique à Jérusalem auquel ont participé l'ensemble de nos correspondants – de télévision et de radio – de la zone, dans toutes nos langues. Cela a été un moment décisif qui nous a permis de partager une certaine idée du journalisme.

Le droit français interdit à un employeur de suivre en permanence les tweets de ses salariés ; on ne peut le faire que dans des circonstances particulières, pour une durée limitée. Cela étant précisé, depuis lors, nous n'avons rien vu. Par ailleurs, les autorités israéliennes, avec lesquelles nous sommes en contact, puisque nous avons des accréditations, ne nous ont jamais signalé de problème concernant Laila Odeh, qui est toujours notre correspondante à Jérusalem, en arabe.

Pour ce qui est des garanties que nous pouvons apporter, madame la députée, notre directeur de la sûreté – ou une entreprise dédiée pour les publications en langue arabe –, épeluche

désormais – avec les limites que cela comporte, puisque nous l’avons fait pour Fady Hanona – les tweets sur les réseaux sociaux. Nous vérifions aussi le professionnalisme des journalistes que nous recrutons.

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** S’agissant de personnes recrutées à l’étranger, on s’expose à des risques variés. On peut avoir affaire à des personnes mal intentionnées, qui se livrent à une tentative d’infiltration, etc. Dans la mesure où vous réalisez des émissions dans des pays où il existe de la désinformation, avez-vous défini des critères d’embauche, vous renseignez-vous un peu plus qu’avant sur les candidats ? On a l’impression que vous découvrez des tweets anciens. Peut-être conviendrait-il – dans les limites autorisées par les lois sur la protection des données privées – d’étendre vos investigations afin d’éviter, autant que possible, que ce genre de choses se reproduise.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Aujourd’hui, nous regardons les tweets mais, quand ils ont été effacés, nous ne disposons pas nécessairement de l’antériorité de leur capture. Le monde s’est beaucoup radicalisé, polarisé et accéléré, particulièrement depuis le conflit au Proche-Orient. Nous avons institué un système d’enquête sur les réseaux sociaux, de vérification des tweets, qui n’existait pas forcément avant 2023, tout particulièrement dans des langues sensibles. Ce n’est pas la seule enquête à laquelle nous procédons : nous avons d’autres sources – j’en parlerai volontiers avec vous à l’issue de l’audition. Nous faisons très attention. Cela étant, nous sommes particulièrement exposés puisque nous avons des collaborateurs de soixante nationalités et diffusons en vingt et une langues. J’aimerais que vous veniez dans nos locaux, que vous parliez avec les journalistes, y compris ceux, notamment arabophones, à propos desquels vous pourriez nourrir quelques doutes.

**M. Jean-Marc Four.** Nous portons une très grande attention à certains recrutements dans les équipes qui travaillent dans certaines langues : je pourrai vous en parler à l’issue de l’audition. Nous avons ainsi renoncé, pour des raisons de sécurité, à un recrutement à la suite d’échanges avec les services concernés – nous pourrions vous préciser les choses.

Il y aurait matière à ce que le législateur, ou peut-être l’Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), je ne sais pas, s’intéresse à la problématique de l’expression en dehors des antennes. Nous arrivons à contrôler de manière très sérieuse et très stricte – c’est notre travail – ce qui est publié sur nos antennes, qu’il s’agisse des supports numériques ou du *broadcast* linéaire classique. En revanche, les publications sur les réseaux sociaux personnels constituent un véritable défi. Il est très compliqué, d’un point de vue pratique, d’aller vérifier ce qui est publié, non seulement sur les comptes X mais sur l’ensemble des réseaux, les chaînes YouTube, etc. En outre, il y a des écueils juridiques. La question est de savoir jusqu’à quel point des personnes qui exercent des missions de service public dans l’audiovisuel public sont libres de s’exprimer, de dire tout et n’importe quoi sur leurs réseaux personnels. C’est une question vraiment délicate à traiter. Je partage cette réflexion avec vous car je crois que le législateur doit aussi s’y intéresser.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous avons été auditionnés par M. Bruno Lasserre dans le cadre de sa mission sur l’impartialité du service public. À cette occasion, nous avons mis en avant cette question. Il convient de réfléchir à l’articulation entre le principe constitutionnel de la liberté d’expression et celui d’impartialité du service public, et de déterminer la marge de manœuvre du chef d’entreprise ou du directeur de la rédaction. Cela me paraît un point essentiel.

**Mme Caroline Yadan (EPR).** Sauf erreur de ma part, Laila Odeh a été réintégrée dans les effectifs de votre chaîne.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Elle est restée correspondante.

**Mme Caroline Yadan (EPR).** Vous avez donc considéré que les propos qu'elle avait tenus sur les réseaux sociaux n'étaient pas assez graves, pour le formuler ainsi, pour justifier une cessation de ses fonctions ? Vous nous avez dit également que vous avez consulté deux avocats pour savoir si les propos en question pouvaient être considérés comme antisémites. Juridiquement parlant, des propos peuvent faire l'apologie de la haine sans entrer exactement dans le cadre très restrictif de la loi de 1881. Des propos peuvent être parfaitement condamnables journalistiquement, au regard de l'exigence de neutralité que vous devez respecter sur votre chaîne, mais ne pas être condamnés juridiquement.

Or, compte tenu des messages qu'elle a publiés, que l'on peut lire sur le site de l'ONG Camera – qui défend la rigueur journalistique au Moyen-Orient –, Laila Odeh mériterait très largement, de mon point de vue, de ne plus être correspondante de votre chaîne. En effet, elle parle de « martyrs » concernant des terroristes qui ont abattu de leurs mains des civils en Israël, et elle emploie le mot d'« ascension », affirmant que ces mêmes terroristes « sont montés au ciel ». Dans un tweet – je ne sais plus si c'était sur Facebook ou ailleurs –, elle a affiché un pouce levé pour glorifier ces terroristes. Elle parle du « martyr de sept Palestiniens à Gaza », au sujet d'un attentat terroriste du Djihad islamique en 2019. Elle établit une distinction entre « le martyr de ces sept Palestiniens » – alors même que figurent, parmi eux, au moins trois combattants et deux membres du Djihad islamique – et « la mort d'un colon israélien », comme si ce dernier acte était justifiable. Je rappelle que l'Israélien en question est Moshe Agadi, mort à 58 ans, père de quatre enfants, originaire d'Ashkelon, ville située du côté israélien de la ligne verte – qui ne fait donc pas partie des territoires israéliens disputés.

Ces faits ne sont pas condamnables juridiquement mais le sont journalistiquement. Un journaliste doit respecter un principe de neutralité ainsi que des exigences qui doivent être les vôtres à France 24 : l'exemplarité et le fait de ne pas transiger avec certaines valeurs, d'autant plus que ces professionnels sont rémunérés par les contribuables français.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Ce que vous citez fait partie de cette enquête. Les avocats nous ont indiqué que nous n'aurions pas nécessairement gain de cause devant les tribunaux, ce qui n'est jamais une bonne chose car perdre sur une telle question pourrait envoyer un signal négatif quant à ce qui est permis ou pas. Vous voyez ce que je veux dire ?

**Mme Caroline Yadan (EPR).** Vous parlez d'un procès par rapport à un licenciement ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Oui. Si vous dites que des propos sont inacceptables, que l'affaire va devant le tribunal et que vous êtes condamné parce que vous n'auriez pas dû licencier la personne, vous envoyez le signal contraire à celui que vous souhaitez. À la suite de l'analyse de nos deux avocats – qui sont, je le répète, de cultures différentes –, nous avons écrit une charte en arabe car il est préférable qu'elle soit rédigée dans la langue maternelle plutôt qu'en français, et même en anglais. Je vous laisse en juger mais il me semble que depuis notre séminaire à Jérusalem en juin 2023, qui a été un moment très fort, la posture sur les comptes privés – parce qu'il s'agit bien de comptes privés, jamais de nos antennes ni de nos comptes officiels – et la perception du métier de journaliste ont évolué pour être plus conformes à ce que nous, Français, estimons être la norme, notamment sur le service public.

Le mot « martyr » a fait couler beaucoup d'encre. En effet, en arabe, les gens disent souvent « martyr » comme nous disons « victime ». Nous avons traité cette question dans la charte, où nous avons fait un peu de lexicologie, pour exiger que les victimes et les martyrs soient distingués par des mots différents. Il arrive parfois qu'un expert extérieur – qui n'est pas journaliste – emploie ce terme sur nos antennes parce qu'il est très courant, mais nos journalistes ne doivent pas utiliser ce vocable en vertu de la charte.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Le 21 avril 2025, un article paru dans le journal *Le Point* vous accusait d'avoir diffusé dans une note interne des éléments de langage pour traiter le conflit israélo-palestinien, sous couvert de « cohérence éditoriale » – ce sont les termes de cette note. Le vocabulaire proposé par France Médias Monde serait, selon *Le Point*, « délibérément orienté pour atténuer le caractère terroriste du Hamas ».

Je vais citer deux exemples figurant dans cette note : « Le Hamas ne doit pas être systématiquement qualifié à l'antenne de terroriste. Il faut simplement se contenter de rappeler que l'Union européenne ou les États-Unis le désignent comme tel » ; « Si le terme génocide n'est pas repris à notre compte pour Gaza, il convient d'évoquer évidemment les accusations de génocide par telle ou telle organisation » – vous remarquerez l'emploi du terme « évidemment ». Vous conviendrez que ces injonctions ne relèvent pas d'une simple charte journalistique visant à uniformiser le vocabulaire employé par les journalistes de France Médias Monde.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Nous contestons l'article du *Point*.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Comme le relève l'article du journal *Le Point*, il y a un parti pris évident. Il y a une lecture des faits que ne renierait pas le Hamas.

Vous me dites contester les faits rapportés par *Le Point*. Les avez-vous attaqués en diffamation ? Sinon, qui aurait pu rédiger cette note et ces injonctions à destination de vos journalistes ? Condamnez-vous ou contestez-vous ces injonctions à expliquer que les accusations de génocide par telle ou telle organisation sont « évidemment » à ne pas reprendre à votre compte pour Gaza ? Je répète la phrase relevée par *Le Point* : « Si le terme génocide n'est pas repris à notre compte pour Gaza, il convient d'évoquer évidemment les accusations de génocide par telle ou telle organisation ». Vous m'avez interrompu, mais je vais vous laisser répondre à propos de cet article et de la note découverte par *Le Point*.

**M. Jean-Marc Four.** Nous contestons totalement ce qui est écrit dans *Le Point*. Oui, il existe une lexicologie et un vade-mecum. Absolument. C'est indispensable. C'est une demande collective de toutes les rédactions. Quand vous travaillez dans vingt langues – vingt et une, même, sur nos deux chaînes –, il faut harmoniser les propos que l'on tient et employer le même vocabulaire. Ce travail est effectué par les équipes avec l'arbitrage *in fine* de la direction. Il n'est pas spécifique au conflit au Proche et au Moyen-Orient. Ainsi, nous le faisons aussi pour l'est de la RDC, où la situation est extrêmement complexe. Et je pourrais multiplier les exemples. Je m'inquiète, même si cela ne me regarde pas, que cela ne soit pas fait ailleurs ; je trouve cela très préoccupant. Ce qui me semble utile, c'est de le faire.

Deuxièmement, les arbitrages lexicologiques et le vade-mecum sur le conflit au Proche et au Moyen-Orient sont fondés sur le droit international. C'est notre balise, notre boussole ; elle est simple. Le résultat n'est pas celui que décrit *Le Point*, qui a publié des extraits tronqués et déformés. Nous tenons ce vade-mecum à votre disposition. J'ai avec moi celui de RFI sur le 7-October et la guerre à Gaza : « 7-October : attaque terroriste. » Voilà notre formulation.

Elle est simple. S'agissant de Mahmoud Abbas, par exemple, il y a plusieurs appellations possibles. Nous choisissons de retenir, à ce stade, non pas « président de l'État de Palestine », mais plutôt « président palestinien ». S'agissant du Hamas, nous rappelons que le mouvement est qualifié de terroriste par l'Union européenne et les États-Unis. Nous ne reprenons pas à notre compte le terme de génocide, mais nous pouvons rappeler les accusations de génocide par telle ou telle organisation. C'est factuel.

Je conteste ce qui est dans cet article du *Point* qui est, à mon sens, tronqué et erroné par rapport au travail que nous faisons, lequel est indispensable.

**Mme Vanessa Burggraf.** C'est d'ailleurs un article auquel la SDJ avait répondu. Comme l'a dit Jean-Marc, ce travail est indispensable pour la cohérence éditoriale de nos antennes, surtout quand on a soixante nationalités dans l'ensemble du groupe et trente à France 24. Ce lexique est aussi un moyen d'assurer la sécurité de nos équipes sur le terrain car il s'appuie sur le droit international : si vous êtes en Israël, que vous êtes journaliste et que vous parlez de génocide à Gaza, c'est problématique.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous expliquez que ce sont des extraits tronqués et déformés par *Le Point*, mais je n'ai pas l'impression que vous contestiez les citations que j'ai faites. Vous les avez d'ailleurs reprises. Question simple – vous êtes sous serment – : n'avez-vous pas transmis pour consigne, notamment, dans cette note, que le Hamas ne doit pas être qualifié à l'antenne de terroriste, mais qu'il faut simplement se contenter de rappeler que l'Union européenne ou les États-Unis le désignent comme tel ? J'ai l'impression que vous avez cité ce que j'ai pu lire dans *Le Point*. Affirmez-vous qu'aucune consigne n'a été transmise pour ne pas qualifier le Hamas d'organisation terroriste, mais simplement rappeler que certaines organisations internationales comme l'Union européenne ou les États-Unis le qualifient de terroriste ?

**M. Jean-Marc Four.** Je vous lis le vade-mecum : « *Pour le Hamas, nous rappelons à l'antenne que ce mouvement est qualifié de terroriste par l'Union européenne et les États-Unis.* » C'est factuel.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous contestez donc le fond et la forme de ce que *Le Point* a pu dire : selon la note que vous transmettez pour consigne aux journalistes, le Hamas ne doit pas être qualifié systématiquement à l'antenne de terroriste, il faut simplement se contenter de rappeler que l'Union européenne ou les États-Unis le désignent comme tel ? Cela ne figure pas dans votre note ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Je ne sais pas exactement... Concernant l'article du *Point*, c'est une éditorialiste extérieure à cet hebdomadaire qui s'en est saisie. Peut-être est-ce le fait de ne pas être obligé de répéter à chaque fois que c'est un groupe terroriste. Quand, par exemple, on donne des chiffres « selon le ministère de la santé du Hamas », le journaliste ne précise pas « groupe terroriste » – c'est un groupe terroriste, mais on n'est pas obligé de le dire dans certaines phrases. C'est le cas dans tous les médias : parfois les gens disent « Hamas » sans préciser « groupe terroriste » derrière. Je pense que c'est cela.

J'ai saisi notre Chipip sur cette lexicologie, à la demande de l'Observatoire juif de France. Il a regardé tout cela de près. Non seulement elle est conforme à notre charte mais nous avons même l'obligation de bien nommer les choses, d'une part pour ne pas ajouter au malheur du monde (pour ne pas citer Camus) et, d'autre part, parce que quand on travaille dans vingt et une langues sur trois médias différents, avec des amplitudes horaires de nuit où les gens sont

seuls, cela permet une cohérence éditoriale. Ce document n'est aucunement orienté ni antisémite, contrairement à ce que laissent entendre l'article du *Point*. Sur ce dossier, il y a très souvent des réactions épidermiques qui sont liées à l'engagement affectif des gens ; c'est très douloureux. Je le comprends bien : nous le vivons dans nos emprises, où toutes les catégories sont représentées.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je faisais ce parallèle car Mme Yadan a dénoncé un certain nombre de propos postés par votre correspondante à Beyrouth pour France 24 entre 2021 et 2023. Je la cite : « *Ils ont demandé à Hitler "Qu'as-tu fait des Juifs ?" Il a répondu : "Rien d'extraordinaire, juste un barbecue"* ». Un autre exemple : « *Levez-vous, monsieur Hitler, levez-vous, il y a des personnes qui doivent être brûlées.* » Vous avez répondu sur ce point.

Mais cette fameuse journaliste ayant appelé à brûler des Juifs comme Hitler appartenait à la société de production Median. Or celle-ci fournit de nombreux journalistes et d'autres moyens logistiques au canal arabophone de France 24 au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne. Vous en conviendrez, la mission d'informer au nom de la France est stratégique. Elle bénéficie de beaucoup de moyens accordés par le contribuable français, elle contribue au rayonnement de notre pays et doit être préservée de toute forme d'influence ou d'ingérence. Comment expliquez-vous que France 24 soit contrainte – ou ait fait le choix – de recourir aux moyens d'une société de production externe pour assurer sa mission d'information dans de nombreux pays ? N'y a-t-il pas là une contradiction ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Il est fréquent pour beaucoup de médias, et tout particulièrement de médias étrangers – la télévision en particulier –, d'avoir recours à des sociétés de production qui sont des prestataires de services. Pourquoi ? La télévision coûte cher, plus cher que la radio. Elle demande des investissements, qu'il faut les amortir et, si possible, mutualiser. Pour cela, le support le plus commode est souvent de créer une société. France 24 a été construite sur ce modèle quand cette équipe n'y était pas encore. Mutualiser des équipements de télévision entre plusieurs langues est plus rentable du point de vue économique, en particulier pour une société plurilingue. Cette organisation est un héritage pour nous et nous sommes loin d'être les seuls à y avoir recours sur la planète. Par ailleurs, cela permet d'avoir un marché. Or, pour nous, qui dit marché dit passage en commission des marchés, mise en concurrence et visa du contrôle général économique et financier qui assiste à notre commission des marchés. C'est une garantie supplémentaire de bonne utilisation des deniers publics.

Il se trouve que dans la zone que couvre Median, qui est hors du droit européen, hors du droit français – nous ne sommes donc pas tenus de faire des appels d'offres mais nous en faisons pourtant –, il est difficile de trouver une société répondant à nos exigences de qualité technique et déontologique. Par ailleurs, ce n'est pas parce que Median est un intermédiaire que la hiérarchie de France 24 ne regarde pas ce qui se passe sur les antennes. Tout est contrôlé de la même façon, que ce soit fait par un envoyé spécial de France 24 ou par un journaliste correspondant à travers la société Median. Si je vous lisais certains dossiers de réponse à des appels d'offres que nous avons reçus de cette zone, cela vous donnerait froid dans le dos en termes de lien avec des organisations politiques derrière ! Median, ce n'est pas le cas. C'est visé par le contrôle général économique et financier. S'il y avait eu la moindre anomalie, la Cour des comptes l'aurait certainement trouvée puisqu'elle a récemment rendu un rapport au sujet de France Médias Monde. Et nous n'avons pas le choix. Je ne sais pas ce qui est reproché à Median. En tout état de cause, nous ne lui déléguons pas notre ligne éditoriale. Vanessa pourra peut-être le préciser, puisqu'elle travaille au quotidien avec eux.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Toujours sur le même sujet, le 1<sup>er</sup> avril 2019, *La Lettre* publiait un article intitulé « Qui est Median, cette fameuse société de production qui assure tous les directs de France 24 dans le monde arabe ? » On y lit : « *Le “printemps algérien” a mis en lumière la mainmise de Median, société créée par Frédéric Domont, ex-journaliste de RFI, dans la couverture de plusieurs pays du Maghreb et du Moyen-Orient par France 24. Un monopole qui intrigue dans les couloirs de la chaîne internationale de l’audiovisuel public français.* » Pouvez-vous me dire, même si vous venez d’expliquer que vous n’êtes pas les seuls, quel est votre niveau de dépendance vis-à-vis de Median ? Pouvez-vous nous préciser le montant des contrats que vous avez signés, l’année dernière et ces dernières années, avec cette société de production ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** D’abord, nous n’avons pas de correspondant en Algérie depuis plusieurs années.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Il est écrit « plusieurs pays du Maghreb », pas l’Algérie.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Il est fait allusion à l’Algérie. Pour les autres pays du Maghreb, il n’y a pas de Median. Je ne connais pas l’article par cœur mais, en l’occurrence, il parlait d’une mainmise à travers l’Algérie. C’est plus sur le Proche et le Moyen-Orient, sur le Liban, que nous avons des contrats de prospection ou de couverture éditoriale. Nous pourrions vous adresser la liste exacte des pays et le montant des contrats ; j’avoue que je ne l’ai pas en tête. Comme je vous le disais, cela passe en commission des marchés, cela reçoit le visa du contrôle général économique et financier et à la suite d’une mise en concurrence, alors même que le droit ne nous y contraint pas et que malheureusement, dans cette zone, il n’y a pas de concurrence viable. Nous avons des réponses totalement farfelues de certaines sociétés ! Il ne faut pas être en contrat avec eux, je vous assure. Alors, pour couvrir cette zone-là... Cela se passe bien, d’ailleurs.

**M. Roland Husson.** Median nous fournit certaines prestations sur certaines zones mais il n’y a pas de monopole de Median sur la zone. France 24, comme RFI, a d’autres correspondants, des reporters qui vont sur place. C’est une partie de notre couverture. Je ne veux pas laisser s’installer l’idée qu’il y aurait une forme de monopole de Median sur le Proche-Orient.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous expliquez que c’est une partie de votre couverture. Pouvez-vous préciser l’ordre de grandeur du montant des contrats passés avec cette société ? Nombre de suspicions pèsent sur cette société et ses fondateurs.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Je précise que le fondateur est décédé...

**M. Roland Husson.** Je ne veux pas faire d’erreur sous serment concernant le montant, mais nous vous adresserons la liste des zones couvertes et les montants associés.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Si je vous pose ces questions, c’est parce que la société Median, avec laquelle vous travaillez pour couvrir ces zones, a été fondée par Frédéric Domont qui, vous avez raison, est mort en août 2024. M. Domont était franco-libanais. Il disposait également d’un passeport diplomatique syrien. Il a écrit en 2004, avec Walid Charara, un livre sur le Hezbollah. Pour vous donner un ordre d’idées, M. Charara est l’ancien correspondant à Paris de la chaîne Al-Manar, qui est détenue par le Hezbollah et qui a été interdite en France en 2004 après, notamment, de nombreux dérapages antisémites.

Le diplomate français – très pondéré, c’est objectif – Denis Bouchard, ancien ambassadeur en Jordanie et ancien président de l’Institut du monde arabe, a publié un commentaire sur ce livre coécrit par le fondateur de la société Median et M. Charara. Il explique notamment que ce livre « n’est pas exempt d’angélisme », que « ses auteurs » – parlant de M. Frédéric Domont, fondateur de la société Median avec laquelle vous travaillez – « ne cachent pas leurs sympathies pour le Hezbollah » ou encore que « leur objectif est de rectifier la mauvaise image d’un mouvement qualifié comme terroriste ». J’imagine qu’avant de contractualiser avec une telle société, vous vous renseignez sur ses fondateurs. Comment justifiez-vous le choix de contractualiser avec une société créée par une personne sympathisante et qui a des convictions assumées en faveur d’un groupement terroriste comme le Hezbollah ? Cela ne vous a-t-il pas choqués de donner des contrats, via le service public, à cette société ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Je ne sais pas quelle était la politique ou la position des uns ou des autres sur le Hezbollah en 2004. En tout état de cause, vingt-deux ans plus tard, nous sommes en pleine guerre et ces sous-entendus pourraient laisser penser que nous jouons contre notre propre pays, ce qui n’est pas le cas. Nous avons une rédaction au Liban. Nous savons que le Gouvernement libanais est engagé dans une lutte pour le désarmement du Hezbollah. Il n’y a, dans Median, aucun lien particulier avec le Hezbollah ou avec la Syrie. Je n’ai pas eu l’honneur de lire le livre de 2004 – j’en prends connaissance par votre question –, mais je pense que la situation n’a plus rien à voir. Frédéric Domont est décédé. Le contrat entre Median et France 24 était bien antérieur à notre arrivée. Il s’est poursuivi après la mort de son fondateur et, à ma connaissance, Median n’a aucun lien avec le Hezbollah actuellement. Par ailleurs, comme je l’ai dit, les sociétés dignes de confiance ne se bousculent pas au portillon pour répondre à nos appels d’offres sur cette zone et Median n’a pas de monopole.

Je pense qu’il y a une sorte de persistance rétinienne de certains à France Médias Monde, peut-être parce qu’il avait été journaliste à RFI. La réalité, c’est que s’il y avait eu le moindre problème, nous n’aurions pas de rapports avec Median et le contrôle général économique et financier, la Cour des comptes et notre commission des marchés auraient mis fin à ces contrats. Je crois qu’on nous fait vraiment un mauvais procès.

**Mme Vanessa Burggraf.** J’ajoute que toute la production éditoriale réalisée par Median est validée à Paris par des rédacteurs en chef. Les journalistes qui travaillent pour Médian et qui interviennent en duplex sur les antennes de France 24 font également l’objet d’un suivi par les rédacteurs en chef concernant ce qu’ils délivrent à l’antenne.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Parlons de la tête, c’est-à-dire de l’Iran, car tout cela voudrait dire que France 24 est inféodée au Hezbollah et à l’Iran. Or si une chaîne a dénoncé les exactions du régime des mollahs au mois de janvier dernier en faisant un documentaire intitulé « La révolte massacrée » – je vous mettrai le lien dans la réponse au questionnaire –, tout à fait exceptionnel, que nous avons décidé de ne pas censurer en dépit de l’horreur des images, que nous avons diffusé en français, en anglais, en arabe, en espagnol et même, grâce à la rédaction de RFI, en persan, et qui a fait plusieurs millions de vues dans cette langue, c’est précisément France 24 ! C’est France 24 qui a fait ce documentaire, sans équivalent et qui nous a été demandé partout dans le monde. Très sincèrement, j’avoue qu’être assimilée à l’Iran et au Hezbollah, cela me pose un problème personnel !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** La question est légitime dans la mesure où vous contractualisez avec Median, une société importante qui a été créée par un sympathisant du Hezbollah. Ce n’est même pas moi qui l’affirme, c’est un diplomate français, ancien ambassadeur en Jordanie, ancien président de l’Institut du monde arabe, qui explique que « *les*

*auteurs du livre ne cachent pas leurs sympathies pour le Hezbollah* ». En fait, je vous pose cette question parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas là de simples liens contractuels, même si ceux-ci sont condamnables. La société Median a en effet notamment participé à constituer, avec le soutien financier de France Médias Monde, c'est-à-dire sur fonds publics, le hub de France 24 à Beyrouth.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Pas du tout !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je vais vous laisser répondre... À l'origine de ce projet, il y a deux personnes : M. Domont, fondateur de Median, et Marc Saikali, son ami de trente ans, qui est directeur des chaînes de France 24 en poste à Paris. Le problème, c'est que la décision de créer le hub de France 24 à Beyrouth, financée par France Médias Monde, aurait été prise alors que Marc Saikali était encore directeur de France 24. Pour résumer, ce directeur de France 24 approuve le financement sur fonds publics d'un projet mené par un ami, démissionne peu après, rejoint ensuite ce projet en tant qu'associé et continue d'en bénéficier à titre personnel, puisqu'il devient prestataire de services de France 24 au Liban.

L'article 432-12 du code pénal dispose que : « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, en connaissance de cause, directement ou indirectement, un intérêt altérant son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 euros.* »

Le 14 mai 2021, *La Lettre* a dévoilé que Marc Saikali, directeur des chaînes de France 24, a perçu au moment de son départ de France 24 une indemnité de départ de 500 000 euros d'argent public payé par le contribuable. Encore une fois, ces faits sont étayés. Comment expliquez-vous, au-delà de ce conflit d'intérêts, qu'une personne, ancien dirigeant de France Médias Monde sous votre présidence, ait pu percevoir un demi-million d'euros d'indemnités de départ pour créer ensuite une société de production financée par France Médias Monde ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a un conflit d'intérêts évident sur le sujet ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Je crois qu'il y a une grande confusion dans certains articles totalement incroyables que vous avez pu lire... Je ne sais même plus par où commencer... Le hub de Beyrouth n'a aucun rapport avec Marc Saikali ou Median. Il y a une confusion totale. Le hub de Beyrouth figurait dans mon projet de janvier 2023. Marc Saikali avait quitté l'entreprise depuis 2021. Le hub de Beyrouth fait partie de la stratégie de proximité définie dans notre contrat d'objectifs et de moyens (COM), appuyé par le ministère des affaires étrangères. À Dakar, nous avons créé des rédactions de langues ; à Bucarest, nous avons ajouté l'ukrainien au roumain ; là, c'est une rédaction numérique, qui n'a rien à voir ni avec Median, ni avec Marc Saikali. Très sincèrement, je ne sais pas quoi dire ! Cela n'a aucun rapport. Nous parlons d'une rédaction 100 % numérique qui alimente les comptes de France 24 et de MCD et qui est financée dans un cadre parfaitement transparent.

Sur Marc Saikali, j'ai lu des choses : il serait un suppôt du Hezbollah, lui aussi... Savez-vous quel site il dirige, à Beyrouth ? Cela s'appelle *Ici Beyrouth*. Il vit sous protection parce qu'il reçoit des menaces de mort du Hezbollah. Si vous cliquez sur *Courrier international*, une simple recherche vous suffira pour voir que ce site est très anti-Hezbollah. Je ne vois pas bien le lien... Pardon, mais, en toute bonne foi, il y a une confusion totale dans ce qui est dit ! Le site *Ici Beyrouth* n'a rien à voir avec notre hub. Je ne sais pas comment il est financé ; nous

n'avons rien à voir avec cela non plus. Marc Saikali avait quitté depuis longtemps France Médias Monde quand nous avons lancé le site. Sincèrement, je ne comprends pas... Je suis prête à vérifier par écrit pour être plus précise, mais j'avoue que je suis stupéfaite !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous démentez formellement que M. Saikali n'est absolument pas intervenu, ni de près ni de loin, pour la création de ce hub de France 24 à Beyrouth, qui a été financé sur fonds publics ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** C'est à lui qu'il faudrait le demander. Je ne sais pas, peut-être qu'il a parlé à des gens... Ce hub a été monté par notre direction du développement international, en lien avec l'ambassade de France à Beyrouth. La formation et le recrutement ont été faits par nous. Il est dirigé par une rédactrice en chef que nous avons choisie, qui n'a rien à voir avec Marc Saikali ni avec *Ici Beyrouth*. Très sincèrement, je ne vois pas d'intervention de Marc Saikali. Ce projet de rédaction numérique jeune figurait dans mon projet de janvier 2023, quand j'ai été reconduite. Il est dans notre contrat d'objectifs et de moyens. C'était après le départ de Marc. Très sincèrement, je ne vois pas le lien !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous contestez toute intervention, directe ou indirecte, de M. Saikali dans la création du hub de France 24 à Beyrouth. Contestez-vous aussi la participation de la société Median dans le financement de la création de ce hub ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Tout à fait. Je suis prête à décortiquer tout cela. Il n'y a aucun lien. Le hub de Beyrouth est financé par l'aide publique au développement. Je crois qu'il y a eu une confusion dans le mot de hub et que le déroulé a été faussé par une mauvaise compréhension de départ. S'agissant du départ de Marc Saikali...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Et de l'indemnité de 500 000 euros...

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Eh oui, ce n'est pas moi qui fais les lois, ni les anciennetés. En revanche, j'ai dû décider dans l'urgence... Cela va me faire dire des choses qui relèvent peut-être du secret médical. Tant pis, je le dis : j'ai été saisie par la médecin du travail en urgence pour une responsabilité pénale – pour moi – de vie ou de mort sur la personne, qui était en état de surmenage dépassé, parce que tout le monde n'a pas la distance de Vanessa et que neuf ans de quatre chaînes d'information en continu vingt-quatre heures sur vingt-quatre, je peux vous dire que ça secoue. La médecin du travail m'a dit que je devais mettre fin à ses fonctions. C'était du ressort pénal. Marc Saikali ne voulait pas passer devant une commission médicale. Nous avons fait les calculs en appliquant le droit français et en tenant compte du fait que c'était nous qui demandions à la personne de partir ; ce n'était pas son choix, mais il fallait qu'il parte. La décision est passée en conseil d'administration et au contrôle général économique et financier. J'ai respecté le droit. C'est une somme importante parce qu'il était directeur général et qu'il avait une grande ancienneté dans le service public, mais je n'ai fait qu'appliquer le droit et le conseil d'administration m'a donné gain de cause.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Dernière question sur ce sujet précis. Vous confirmez donc que M. Saikali n'était pas directeur de France 24 et n'a pas été impliqué, directement ou indirectement, au moment de la création du hub de France 24 à Beyrouth ? Pardon, mais j'ai du mal à vous croire... Ce sont des informations publiques qui ont été relatées dans des articles. Vous semblez expliquer qu'elles sont totalement fausses. Il était directeur de France 24 à l'époque où la décision a été prise. Ensuite, il a été licencié, il a bénéficié de 500 000 euros d'indemnité et il a rejoint ce même prestataire pour France 24.

**M. Roland Husson.** Ce que nous appelons, nous, le hub de Beyrouth, c'est une filiale à 100 % de France Médias Monde que nous avons créée en 2024. Elle est intégralement financée sur le programme 209 du ministère des affaires étrangères. Je suis arrivé en juillet 2023 à France Médias Monde. C'est à ce moment-là, au début du mandat de Marie-Christine, que nous avons commencé à y travailler. Si c'est de cette filiale – qui est la seule chose que nous appelons le hub de Beyrouth – qu'il s'agit, on peut effectivement être formel. Marc Saikali avait quitté l'entreprise en 2021. Ni Marc Saikali, ni Median n'ont rien à voir avec le processus de création de la filiale, de recrutement et, surtout, de financement.

**Mme Caroline Yadan (EPR).** Je voudrais revenir sur le lexique, puisque je fais partie des élus – je ne sais pas s'il y en a eu beaucoup – qui vous ont interpellés sur cette question.

Vous dites que le mail du 14 octobre 2025, qui impose ce lexique à l'ensemble des rédactions pour évoquer « les territoires palestiniens occupés », procède d'un simple souci de cohérence éditoriale et que vous n'êtes pas d'accord avec l'article du *Point*. Pourtant, celui-ci expose simplement des faits. Je vais vous expliquer pourquoi, à mon sens, votre lexique, qui encore une fois est imposé, ne se contente pas de recommander des mots à des journalistes, comme on peut le faire s'agissant de l'Ukraine pour l'orthographe du mot Kiev, mais oriente réellement la narration des journalistes.

Vous dites, sur la Cisjordanie, qu'il faut évoquer systématiquement – je dis bien systématiquement – la Cisjordanie occupée, et qu'il faut le faire aussi en commentaire sur Gaza et Jérusalem-Est, alors même qu'il n'y a plus d'Israéliens à Gaza depuis 2005 et que ce territoire peut parfaitement ne pas être considéré comme un territoire occupé, en tout cas jusqu'à l'attentat du 7 octobre. Il faut donc parler systématiquement de « Cisjordanie occupée » pour la Cisjordanie. Par contre, pour le Hamas, il ne faut pas ajouter systématiquement « terroriste ». De même, selon votre lexique, le terme « Judée-Samarie », sauf erreur ou omission de ma part, est interdit, alors même qu'il figure dans le plan de partage de l'ONU de 1947. À propos de Gaza, il faut parler, non pas d'« évacuation de population » – alors même que c'est un terme qui pourrait être parfaitement défendu, puisque, au moment des bombardements, des tracts étaient diffusés par l'armée israélienne pour aider les populations civiles et les prévenir qu'il fallait s'enfuir –, mais de « déplacement forcé ». En revanche, concernant le mot « génocide », il faut évidemment évoquer les accusations de génocide par telle ou telle ou telle organisation – il est toujours écrit « systématiquement » ou « évidemment ».

À mon sens, cette imposition de langage relève d'un parti pris éditorial, de l'imposition d'un narratif qui, sauf erreur ou omission de ma part, n'existe pour aucun autre conflit dans le monde à ce niveau-là.

**M. Jean-Marc Four.** Il s'agit de préconisations, non d'obligations. Mais venons-en à l'essentiel. J'ai le « vade-mecum » sous les yeux. Dans ce document, qui fait foi pour les équipes qui sont les miennes, il n'y a pas les adverbes « évidemment » et « systématiquement ». Ils n'y sont pas. Je ne peux pas dire mieux !

Or, ce sont, me semble-t-il, dans les propos que vous évoquez, ces adverbes qui pourraient créer le sentiment d'une orientation politique ! Nous parlons de « Territoires palestiniens occupés ». C'est écrit, je vous le confirme. Nous rappelons que le Hamas est qualifié de terroriste par l'Union européenne et par les États-Unis. Ni les uns ni les autres ne sont qualifiés par un adverbe.

S'agissant de Gaza, je pense que les populations, si nous les interrogeons, auraient quasi unanimement le sentiment d'être victimes de déplacements forcés, soit dit sans vouloir ouvrir un débat qui pourrait durer plusieurs heures.

**Mme Vanessa Burggraf.** Il s'agit de préconisations. Aucune sanction n'est prise si ce lexique n'est pas appliqué à la lettre. Nous nous sommes appuyés sur les terminologies préconisées par les Nations unies.

En effet, nous n'accolons pas systématiquement l'adjectif « terroriste » au Hamas. Comme vous l'a expliqué Marie-Christine Saragosse, et c'est vrai pour tous les médias, nous ne disons pas systématiquement « Le Hamas, mouvement terroriste ». En revanche, si nous plaçons la focale spécifiquement sur le Hamas, nous rappelons bien que c'est un mouvement terroriste, qualifié ainsi par les États-Unis et par l'Union européenne, et, dans notre rédaction, ça ne fait aucun doute.

Je ne voudrais pas que l'on jette le soupçon ou l'opprobre sur notre rédaction, au sein de laquelle nous sommes tous d'accord pour dire que ce qui s'est passé le 7 octobre est un attentat terroriste et que le Hamas est un groupe terroriste. Je tiens d'autant plus à le dire que ce conflit a été – c'est très important pour moi de le rappeler – très éprouvant pour la rédaction, où coexistent trente nationalités. Les journalistes peuvent ainsi être originaires d'Israël, de Gaza, de Cisjordanie ou du Liban. Chaque jour, tous sont confrontés à des images extrêmement violentes de cette région. Beaucoup ont perdu des membres de leur famille ou des amis, soit dans les attentats terroristes du 7 octobre, soit à Gaza, en Cisjordanie ou au Liban. Ces journalistes sont touchés dans leur chair par ce conflit.

Ce lexique, d'une certaine manière, nous a permis de nous retrouver tous ensemble autour d'une table et de valeurs communes, au premier rang desquels le besoin de neutralité, conformément aux préconisations des Nations unies. Je le répète, nous n'avons aucun doute, au sein de la rédaction de France 24, sur ce qui s'est passé le 7 octobre : ce sont des attaques terroristes. Nous n'avons aucun doute sur le Hamas : c'est un mouvement terroriste. Je ne voudrais pas que l'on jette quelque soupçon que ce soit sur ma rédaction, qui est très professionnelle.

**Mme Caroline Yadan (EPR).** Je souhaite que le document cité par M. Jean-Marc Four soit annexé au rapport de la commission.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'en ferai la demande, d'autant que j'ai aussi posé des questions à ce sujet.

Je me permets de revenir à l'indemnité de départ de M. Saikali, d'un montant de 500 000 euros. Vous avez dit, madame la présidente : « *Ce n'est pas moi qui fais les lois. J'ai respecté le droit.* » Pourtant, en avril 2024, la Cour des comptes a sanctionné trois membres éminents de votre équipe dirigeante, pour « des manquements aux règles financières ». La Cour les a condamnés à verser des amendes qui s'élèvent à plusieurs milliers d'euros.

Ces sanctions font suite à une enquête de la Cour des comptes sur la gestion de France Médias Monde de 2013 à 2021. Selon le média spécialisé *La Lettre*, cette enquête a mis en cause votre « gestion des salaires et des indemnités de départ des dirigeants du groupe » et votre « politique d'achat ». C'est ce qui motive mes questions.

Vous-même avez été relaxée, selon l'article, parce que le préjudice financier en résultant n'a pas pu être estimé de façon probante. Toutefois, la Cour des Comptes a indiqué, dans son communiqué, qu'il a « *été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une faute grave de gestion* ».

Quant au versement de primes exceptionnelles et d'indemnités de départ litigieuses, la Cour précise qu'aucune de ces dépenses engagées par vos soins n'a été « *engagée au sens de la réglementation* ». Pourtant, vous venez de nous dire que vous respectez le droit et que, si ce n'est pas vous qui faites la loi, vous la respectez.

Madame la présidente, je crois que vous êtes présidente de France Médias Monde depuis 2012. Si vous avez été relaxée, la Cour des comptes a quand même établi la réalité d'une faute grave de gestion. Comment expliquez-vous qu'autant d'infractions à la réglementation financière aient pu échapper à votre vigilance ?

J'ai évoqué le cas de M. Saikali. Vous avez expliqué que tout cela n'avait rien à voir et que vous respectiez le droit. Comment expliquez-vous alors ces conclusions et ces sanctions de la Cour des comptes ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** D'abord, il me semble important de rappeler que la Cour des comptes n'a retenu aucun grief au titre d'un préjudice financier. Que ce soit clair : l'argent des contribuables français...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** ... Il y a quand même eu des sanctions, des amendes !

**Mme Marie-Christine Saragosse.** C'est l'argent des directeurs. L'argent des contribuables français n'a jamais été impliqué dans le moindre préjudice financier. Compte tenu de l'engagement de la Cour des comptes, de la compétence de ses magistrats, je peux vous dire que, si la moindre faille avait existé, ils n'auraient pas abandonné l'ensemble des griefs. Il n'y a pas de préjudice financier, c'est écrit noir sur blanc dans la décision !

De quoi parlons-nous ? Nous parlons de défauts de procédure, non d'enrichissement personnel ou de conflit d'intérêts. Nous parlons du non-respect de procédures administratives par trois directeurs. Il s'explique par le fait que le contrôle de la Cour des comptes, publié en 2021, portait sur la période 2013-2019, au début de laquelle la fusion ayant abouti à France Médias Monde, qui n'a existé qu'en juin 2013, était une fusion de papier.

Tous les accords – au nombre de 104 – étaient tombés. Il n'y avait aucune procédure interne harmonisée. Il y avait une fusion juridique des sociétés, gérées ensemble, et rien d'autre. Il a donc fallu un peu de temps, ce que le Contrôle général économique et financier (CGFI) reconnaît lui-même. On ne met pas sur pied en un claquement de doigts une société aussi importante, avec des procédures budgétaires, des procédures de ressources humaines et un accord d'entreprise. Il n'y avait absolument rien quand j'ai pris mes fonctions.

Le directeur général de l'époque a été condamné notamment parce que le CGFI a estimé qu'il aurait dû être saisi sur des décisions de recrutement plus en amont. Il s'agit de l'oubli d'une saisine, que le directeur général a reconnu. Il a omis de saisir le CGFI pour des salaires dépassant le seuil de saisine, soit 85 000 euros par an. Ce même directeur général avait

fait disparaître 900 000 euros de primes qui étaient à la main unilatérale de la direction quand nous sommes arrivés.

Quant aux deux autres directeurs, rappelons que les seuils de computation sont une difficulté au sein d'un système donné. Si, pour un même fournisseur, le seuil de computation n'a pas bien fonctionné, vous pouvez croire que vous êtes dans le cadre de votre délégation de signature, alors qu'elle est légèrement dépassée. C'est ce qui s'est passé.

Il n'y a eu aucun préjudice financier, je le répète. J'ai été, quant à moi, relaxée de tous les griefs. J'ai donc un peu de mal à entendre dire que France Médias Monde est mal gérée ! J'ai le plus grand respect pour la Cour des comptes. Si donc un magistrat avait vu la moindre faille, et Dieu sait qu'ils ont été nombreux et plusieurs à se succéder, nous aurions été condamnés pour préjudice financier. Tel n'a pas été le cas.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vos mots sont forts ! Vous contestez vivement ce que je viens de rappeler ! Vous expliquez qu'il n'y a pas la moindre faille relevée par la Cour. Vous dites qu'il est écrit noir sur blanc qu'il n'y a pas eu de mauvaise gestion.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Je dis qu'il n'y a pas eu de préjudice financier.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Pourtant, on lit dans le communiqué de la Cour des comptes qu'il a « *été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une faute grave de gestion* ». C'est écrit noir sur blanc par la Cour dans son communiqué. Vous voyez bien que je n'affabule pas. Je pourrai vous transmettre ce communiqué – mais je pense que vous en avez eu largement connaissance.

S'agissant du versement de primes exceptionnelles et d'indemnités de départ litigieuses, la Cour précise qu'aucune dépense engagée par vos soins ne l'a été « *au sens de la réglementation* ».

Ces reproches lourds, qui figurent noir sur blanc dans les communiqués de la Cour des comptes, comment pouvez-vous, devant nous, sous serment, les nier, madame la présidente ?

**M. Roland Husson.** Il ne s'agit pas de nier. Les mots peuvent impressionner mais il y a une réalité. J'en parle très librement puisque je suis arrivé à l'été 2023. Sous serment, nous devons de dire toute la vérité : mon prédécesseur, grand serviteur du service public, est un homme parfaitement honnête. Il a été condamné à 5 000 euros d'amende pour infraction à la commande publique car il n'a pas saisi dans les bonnes formes et dans les délais impartis le contrôle économique et financier pour certaines transactions. Très concrètement, et je vous parle de mon métier au quotidien, quand j'embauche quelqu'un avec un contrat de travail prévoyant une rémunération annuelle dépassant 85 000 euros ou quand je conclus un marché public de plus de 170 000 euros, je dois recueillir au préalable l'avis du contrôle économique et financier, qui dispose de quinze jours ouvrés pour me répondre. Mon prédécesseur, qui avait une culture plutôt orale, faisait un point mensuel avec la contrôleuse de l'époque et avait tendance à penser que quand elle lui donnait un accord oral, cela suffisait. Ce n'est évidemment pas le cas. La bonne procédure, à laquelle nous nous conformons désormais, bien entendu, c'est d'attendre un accord écrit. Mon prédécesseur a donc été condamné pour un défaut dans la procédure. Il s'agit certes d'une infraction à la commande publique mais, comme la Cour le relève elle-même, il n'y a eu aucun préjudice financier et aucune malhonnêteté.

Pour les deux autres dirigeants, la directrice des ressources humaines et le directeur des environnements numériques, il s'agit également de questions de procédure. Un seuil de délégation autorise à signer des achats jusqu'à un certain montant. Or, pour un même poste de dépense, les montants peuvent s'accumuler au fil du temps : c'est ce qu'on appelle la computation des seuils. Ils ne s'étaient pas rendu compte qu'ils avaient dépassé le plafond pour lequel ils avaient une délégation. C'est la raison pour laquelle ils ont été sanctionnés.

Certaines procédures n'ont pas été respectées alors qu'elles auraient dû l'être et nous faisons tout désormais pour qu'elles soient strictement conformes.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Dès mon arrivée, j'ai créé une commission des marchés : c'était au mois d'octobre 2012. Nous nous sommes dotés d'un service qui est devenu une direction des achats. Nous nous appuyons sur le système de gestion « Sage » qui organise l'ensemble des dépenses, et nous n'avons cessé de progresser dans l'encadrement des délégations et des computations de seuils, afin d'éviter ces problèmes. Aujourd'hui, le taux de conformité de nos commandes publiques au droit des marchés publics dépasse 99 %.

En 2024, nous avons repassé un accord, sur la base d'un arrêté, avec le contrôleur général économique et financier pour fixer un cadre pour tous nos rapports : tout se passe de manière extrêmement fluide, il pourrait le confirmer lui-même puisque je reprends ses propres termes.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vos réponses sont lourdes : vous êtes sous serment et il y a des risques de parjure. Je relis le communiqué de presse que la Cour des comptes a diffusé le 21 juin 2024, à la suite de l'audience publique du 23 avril 2024 : « *La présidente-directrice générale et le directeur général délégué avaient également été renvoyés devant la Cour* » ; « *La Cour les a relaxés à ce double titre. Bien qu'il eût été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une grave faute de gestion, les infractions visées aux articles L. 131-9 et L. 131-10 du code des juridictions financières n'étaient pas constituées dès lors que le préjudice financier en résultant n'avait pu être estimé de façon probante.* ». Autrement dit, en aucun cas, on ne peut dire que le préjudice financier n'a pas été établi ; simplement, son montant n'a pu être estimé de façon probante. Dès lors, j'ai du mal à entendre vos réponses. Le communiqué le montre bien, il y a eu une faute de gestion grave qui a donné lieu à des reproches. Comment pouvez-vous dire que la Cour des comptes n'a pas relevé « la moindre faille » ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Non, je n'ai pas dit « la moindre faille » : j'ai parlé du fait qu'elle n'avait pas relevé « le moindre préjudice financier » !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je reprends les termes exacts que vous avez employés et qui ont été enregistrés. Je vous rappelle que vous avez prêté serment et que des parjures peuvent être constatés. Vous êtes très offensive dans vos réponses mais là vous revenez sur vos propos ! J'ai l'impression qu'on avance dans le raisonnement mais je vous demande de fournir des réponses un minimum sincères aux questions que je pose.

**M. Roland Husson.** Alors, mes réponses ne sont pas un minimum sincères, elles sont totalement sincères. Que dit la Cour des comptes ? Qu'il y a eu des infractions à la commande publique ? Je vous ai dit que oui en essayant de vous décrire de quelles infractions il s'agissait. Elles portent sur les modalités de saisine du contrôleur économique et financier et sur la computation des seuils. C'est la première chose.

Deuxième chose : la Cour dit qu'elle n'a pas pu prouver qu'il y avait eu un préjudice financier parce qu'il n'y en avait pas.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** C'est le montant du préjudice qu'elle n'a pas pu estimer !

**M. Roland Husson.** J'ai bien compris ce que vous disiez : il n'y a pas eu de préjudice financier.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'en viens à une dernière question sur ce sujet. Comment expliquez-vous que la Cour des comptes soit revenue par deux fois – la première dans son rapport de 2016 sur France Télévisions, la deuxième dans son rapport de 2021 sur France Médias Monde – sur la question des indemnités de licenciement excessives, point important pour notre commission d'enquête. J'évoquais le cas de cet ancien directeur qui a pris un demi-million d'euros en partant de votre groupe. N'y a-t-il pas une propension à dépenser sans compter et à sortir parfois du cadre légal pour financer des indemnités de départ excessives ? Le reconnaissez-vous ? Il s'agit quand même d'argent public !

**M. Roland Husson.** Je ne sais pas ce que je dois reconnaître, en tout cas, si je dois donner un sentiment personnel, je dirai que je conçois que pour certains Français, ces montants paraissent élevés. Lorsqu'on doit se séparer de quelqu'un – et j'imagine que dans d'autres entreprises publiques, nos collègues sont confrontés à la même situation –, il y a toujours le risque que cela se fasse dans des conditions conflictuelles qui conduisent à aller devant un tribunal. Les avocats évaluent donc les risques qu'on encourt devant les juridictions. Le droit social français étant ce qu'il est – je ne porte aucun jugement –, ces risques sont élevés. Les transactions que l'on peut être amenés à faire portent donc sur des montants parfois élevés.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Il s'agissait donc d'une transaction et de négociations pour éviter peut-être un conflit aux prud'hommes. Cela dépassait le cadre légal.

**M. Roland Husson.** La réponse que je formulais était générale. Je n'étais pas là au moment du départ de Marc Saikali et ne peux pas répondre sur son cas spécifique.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Le 11 janvier 2023, l'Arcom vous a nommée, madame la présidente, pour un troisième mandat de cinq ans à la tête de France Médias Monde. Votre troisième nomination a cependant été contestée. Un article du *Monde* en date du 17 février 2023 rapporte ainsi que trois des quatre candidats qui vous faisaient face ont envoyé le même jour un courrier à l'Arcom pour demander des explications sur les circonstances de votre nomination. Il s'agissait de candidats sérieux : le journaliste Sylvain Attal, l'entrepreneur du numérique Pierre-Étienne Pommier, et l'ancien cadre de CFI (Agence française de développement médias) David Hivet. Dans leur courrier à l'Arcom, tous les trois ont mentionné des rumeurs et des informations divergentes qui leur seraient parvenues, à propos notamment d'un vote en deux tours, d'une mise en minorité du président de l'époque, Roch-Olivier Maistre, au sein de son collègue de l'Arcom, et même d'une intervention de Brigitte Macron en votre faveur. Êtes-vous en mesure de nous dire sous serment si, à votre connaissance, directement ou indirectement, Brigitte Macron est intervenue pour soutenir votre nomination et donc rompre ces obligations légales d'indépendance de nomination d'une présidente de France Médias Monde ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Cela me fait rire, parce que je ne vois pas... Je n'ai pas de lien avec Brigitte Macron qui justifieraient une telle intervention. Comprenez bien que

je ne peux pas dire ce qui s'est passé à l'intérieur du collège : je n'y étais pas. Seul Roch-Olivier Maistre pourrait, sous serment, témoigner de la vérité. Je ne sais pas s'il y a eu plainte, et tout ce que je peux dire, c'est que ça n'a pas prospéré et que le score qui m'a été donné mettait hors de concurrence tous les autres, quel qu'ait été leur talent, tout à fait sérieux. Je n'étais pas à l'intérieur des délibérations, mais je ne sais même pas comment on a pu écrire que Brigitte Macron serait intervenue !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** L'Arcom vous a donc nommée pour un quatrième mandat le 11 février 2023. En avril 2024 – c'était l'objet des questions précédentes –, la Cour des comptes vous a relaxée pour des motifs formels, tout en établissant la réalité d'une faute grave de gestion lors de votre mandat. Vous pouvez le nier, madame la présidente, mais c'est écrit noir sur blanc dans son communiqué : une faute grave de gestion. L'enquête de la Cour porte sur la période 2013-2019. Pensez-vous que, si cette décision avait été connue plus tôt, notamment avant la décision de renouvellement prise par l'Arcom en février 2023, vous auriez été nommée pour un nouveau mandat ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Quelles que soient ma bonne volonté et mon honnêteté, je ne suis pas en mesure de répondre... Je ne crois pas non plus qu'il y ait eu le moindre calcul pour retarder une délibération et faire en sorte que je sois reconduite avant qu'elle ait lieu. Très sincèrement, je ne le crois pas. Le président de l'Arcom de l'époque, Roch-Olivier Maistre, étant un magistrat de la Cour des comptes, c'est à lui qu'il faudrait le demander.

Vous pouvez répéter à l'envi qu'il y a une faute grave de gestion mais, si c'était le cas, j'aurais été sanctionnée ; je ne l'ai pas été. On pourra donc demander également à la Cour des comptes ce qu'elle voulait dire mais, en tout état de cause, s'il y avait une faute grave de gestion, j'aurais fait l'objet d'une sanction. Or ce n'a pas été le cas et je ne pense donc pas que cela aurait modifié ma reconduction. Mais comme vous le voyez, même en étant honnête, je ne sais pas si je dis exactement les faits, puisqu'une partie de ces faits m'échappe.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Selon le communiqué de la Cour des comptes, « *il a été établi que des marchés avaient été passés à diverses reprises en méconnaissance des règles de la commande publique, ce qui constitue une grave faute de gestion.* » La Cour l'affirme.

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Ces faits, qui ont valu sanction au directeur général chargé des rapports avec le contrôle général économique et financier – comme c'est le cas pour le nouveau directeur général – et aux deux directeurs en cause, ne m'étaient pas imputables et je n'ai donc, pour mon compte, pas commis de faute grave de gestion, sans quoi j'aurais fait l'objet d'une sanction.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Cette conclusion tient à l'interprétation du communiqué de la Cour et au fait que le montant du préjudice était difficile à estimer. Nous avons déjà parlé de ce sujet, qui a fait l'objet d'un certain nombre de questions et de réponses.

Ma dernière question sera, vous le reconnaîtrez, en votre faveur, et témoigne de l'objectivité des questions. Elle porte sur un point dont on a beaucoup parlé dans le cadre de cette commission d'enquête et qui nous a choqués : les conditions de la nomination de Mme Ernotte en 2015. En effet, lors d'une précédente commission d'enquête sur l'attribution des fréquences de la TNT, M. Schrameck, l'ancien président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), ancêtre de l'Arcom, a reconnu avoir fait l'objet de pressions de la part du Président de la République de l'époque, François Hollande, alors que celui-ci avait fait passer

une loi pour que l'Arcom, ex-CSA, soit parfaitement imperméable à des pressions politiques extérieures et que le Président de la République ne se mêle pas du processus de désignation et de nomination des présidents de groupes audiovisuels publics.

À l'époque, en 2015, vous aviez candidaté face à Delphine Ernotte pour succéder à M. Pflimlin à la tête de France Télévisions. De l'aveu de M. Schrameck, sous serment devant les commissions d'enquête, le président François Hollande aurait interféré et aurait décommandé votre nom au président du CSA au cours d'un entretien téléphonique. Ces aveux sont choquants et graves. Le président de la commission d'enquête a envoyé une convocation à M. Hollande pour qu'il puisse s'expliquer sur cette intervention, mais je ne crois pas que nous ayons encore reçu de réponse de sa part. Que pensez-vous d'une telle intervention, en rupture totale d'ailleurs avec la loi et les principes d'indépendance de l'audiovisuel public ?

**Mme Marie-Christine Saragosse.** Là aussi, je ne peux parler, *a fortiori* sous serment, que de ce que je sais. J'ai été très encouragée par de nombreux intervenants à être candidate, ce qui n'était pas mon premier souhait parce que j'étais arrivée trois ans auparavant à France Médias Monde et que j'ai un très grand attachement à cette entreprise ainsi qu'à l'international, ce qui me semble essentiel dans un monde mondialisé. J'ai finalement fait cette candidature et je regrette seulement qu'on ne m'ait pas dit, alors que c'est la raison qui m'a été donnée *a posteriori*, qu'on ne nommerait pas quelqu'un qui était déjà chargé d'une entreprise du service public. En effet, préparer une telle candidature est un gros travail, dont je me serais volontiers passée. Je ne comprends donc pas pourquoi on ne m'a pas fait la confiance de me dire que l'État actionnaire préférerait que ce soit quelqu'un d'autre et ne voulait pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Il l'a déjà fait !

**Mme Marie-Christine Saragosse.** J'ai été étonnée d'être prévenue par un journaliste un jeudi soir à vingt et une heures, et non pas immédiatement par l'Arcom. J'ai ensuite entendu Olivier Schrameck dire, les jours suivants – je crois que c'était sur France Inter –, que je faisais un très bon travail à France Médias Monde et qu'on allait m'y laisser. Ça m'a fait plaisir. Pour la petite anecdote, j'ai aussi été très contente de recevoir des salariés des chocolats et des fleurs. Je n'avais rien caché de ma candidature et j'avais choisi de tout leur dire, ce qui n'avait pas toujours été accueilli avec enthousiasme. Certains syndicats avaient protesté, mais j'ai finalement reçu, énormément de fleurs et de chocolats en restant. Je ne le regrette pas. Delphine Ernotte fait un travail difficile, très lourd, à France Télévisions et, d'une certaine façon, je suis vraiment très heureuse d'être où je suis aujourd'hui.

**M. François-Xavier Ceccoli, président.** Merci, mesdames, messieurs de nous avoir accordé autant de temps.

*La séance s'achève à midi quinze.*

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* – M. Charles Alloncle, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Béatrice Piron, M. Aurélien Saintoul, Mme Caroline Yadan

*Excusé.* – M. Jérémie Patrier-Leitus